

Florence Delmotte, Ludivine Damay, Christine Schaut et Philippe Huynen

Dans les textes et les discours¹, le caractère concerté du schéma directeur (SD) apparaît central. Sa principale innovation, en effet, est d'associer à son processus d'élaboration, en amont donc de la définition du projet, toutes les parties potentiellement concernées : non seulement les autorités publiques et les acteurs privés propriétaires du site mais aussi les habitants, riverains, usagers et autres citoyens. En ce qui concerne la Cité administrative de l'État (CAÉ) — ou la zone levier « Botanique » — la procédure proprement dite devait durer six mois et inclure un volet public, essentiellement composé de réunions d'information et d'ateliers à vocation participative. Au chapitre précédent, le principal auteur du schéma (Benoit Moritz, du bureau MSA temporairement associé aux Ateliers Lion) explique comment il a conçu ce volet public et participatif en plusieurs phases, comment il a travaillé avec le Brusselse Raad voor het leefmilieu (BRAL), chargé par la Région de l'organiser pratiquement, et donne son point de vue sur l'expérience dans son ensemble. Dans la seconde partie de cet ouvrage, plusieurs contributions analysent les impensés et les difficultés de la participation dans les schémas directeurs bruxellois en particulier — celui de la CAÉ (chapitres V et VI) et d'autres schémas en cours d'élaboration —, et dans l'urbanisme procédural en général. Avant cela, il nous paraissait pertinent de dérouler le fil des débats publics que plusieurs membres du Groep Levier ont pu suivre, dans leur quasi-intégralité dans le cas de la Cité administrative de l'État

Rétrospectivement, la procédure d'élaboration du schéma directeur « Botanique » fait apparaître cinq temps forts au niveau des événements publics : la première réunion d'information en février 2006, les deux « ateliers de la Cité » en mars et en avril, la seconde réunion d'information en septembre et enfin la journée de lancement du schéma directeur (après son approbation par le gouvernement) en décembre de la même année. Toute observation est forcément partielle, voire partielle ; nous tentons néanmoins de relater fidèlement ce que nous avons eu l'occasion de voir et d'entendre au cours de ces rencontres et de ces discussions. Nous avons, par ailleurs, tâché de replacer les différents épisodes du volet public dans le cadre plus large de la procédure, laquelle comprend évidemment des réunions non publiques,

dont nous faisons état au besoin. Nous mentionnons également les réactions dans la presse et le milieu associatif, puisqu'elles sont par définition elles aussi publiques.

La première réunion d'information, le 21 février 2006, à la CAÉ : un premier rendez-vous chahuté

Le soir du 21 février 2006, à l'invitation du BRAL, quatre-vingts personnes environ prennent place dans une salle désaffectée, située dans le bâtiment H de la Cité administrative. Une lettre d'invitation, des affiches dans les commerces du quartier, un mail circulant parmi les « initiés » les ont conviés à ce premier grand rendez-vous public. Le message du BRAL s'adresse aux riverains et indique qu'un projet de rénovation est en cours, qu'une nouvelle procédure est lancée et que, dans ce cadre, « le gouvernement veut collaborer avec toutes les personnes concernées », le BRAL ayant reçu « la mission d'impliquer autant que possible les riverains et les usagers de ce site ». On ne parle pas ici de consultation ni de concertation mais bien d'information et d'une possibilité de poser des questions, « le bureau d'études choisi (MSA-Lion), le BRAL et le ministre compétent » se chargeant d'y répondre. Sur les affiches, la présence du ministre-président Picqué était même annoncée

« La concertation, c'est un métier, et ce n'est pas le nôtre »

Les habitants présents — majoritairement des hommes âgés de la classe moyenne supérieure venant probablement du quartier Notre-Dame aux Neiges — ont donc bravé la sinistrose des lieux, affronté les dédales des bâtiments pour se retrouver dans cette grande salle vide et désaffectée, au cœur même de la Cité administrative de l'État. La soirée débute par une première déception : Charles Picqué est retenu ailleurs. Son absence suscite d'emblée des réactions dans le public, dont celle-ci : « On n'est pas dupes. Picqué n'est pas là, il n'en a rien à foutre de la participation des habitants ». Néanmoins, le politique sera représenté par Ariane Herman, chef de la cellule aménagement du territoire au cabinet de Charles Picqué, qui prendra la parole (suite à la brève introduction du BRAL) pour présenter le cadre dans lequel s'insère la soirée. Ariane Herman indique l'existence de différents projets de schémas directeurs sur quelques sites à Bruxelles qui sont des enjeux pour la Région. Elle décrit le projet politique à la base de cette procédure : l'objectif est de réaliser une étude globale pour cerner les enjeux, définir l'agenda, établir l'évaluation financière en parallèle avec le promoteur privé. Le politique soutient en outre « une concertation la plus large possible avec

tous les acteurs concernés», avec tous les ministres, la Ville de Bruxelles, la commune de Saint-Josse-ten-Noode, les «acteurs économiques» et les habitants. Mais, conclut-elle, «la concertation c'est un métier, et ce n'est pas le nôtre»; à charge du BRAL de mener à bien sa mission.

En un sens, cette petite phrase est significative du rôle que le politique acceptera de jouer tout au long de cette réunion, voire au-delà. En effet, la représentante du ministre-président, bien seule ce soir-là, ne répondra pas aux interpellations, même directes, des citoyens quant à la procédure, ses enjeux, les marges de manœuvre réelles, le rôle des uns et des autres. Le BRAL tentera donc de répondre aux habitants, tout en n'étant pas le mieux placé pour cerner quelle place sera réservée à l'avis des citoyens dans la procédure. Aux questions plus générales — sur l'option politique qui consiste à «encore construire des bureaux» plutôt que du logement, sur l'historique du «délogement» des Bas-Fonds, sur la préservation du patrimoine bruxellois — le politique ne répondra pas non plus

La présentation des règles du jeu

C'est ensuite à Benoit Moritz d'exposer plus concrètement le processus en cours pour la Cité administrative. Après avoir présenté le bureau d'études comme l'association momentanée entre les Ateliers Lion et MSA, sélectionné après un appel d'offres, il avance son point de vue sur la Cité administrative : il faut la «considérer comme un élément en soi, en valorisant l'existant» notamment «l'architecture des années 1960 et les jardins». Il décrit aussi ses expériences en matière d'urbanisme et de participation, notamment sur le quartier Maritime. Pour lui, le rôle du bureau d'études est de faire du «conseil au pouvoir public dans une démarche de négociation avec le promoteur». Il ajoute que le bureau travaille «dans l'intérêt général des citoyens» en vue «d'accrocher une dimension collective» contre les velléités trop «privatives» des promoteurs. S'appuyant sur un diaporama, il montre alors le périmètre de travail et insiste sur les problèmes de liaison entre les différents pôles. Ensuite, il évoque le contexte de la construction de la CAÉ ainsi que sa vente, en 2001, à un consortium privé. Il rappelle que la tour des Finances ne fait pas partie de la ZIR n° 11, pour laquelle le PRAS (plan régional d'affectation du sol) détermine certaines affectations (dont 35% minimum de logement, des commerces, des bureaux, des espaces publics). Reste néanmoins à définir «les actions, les programmes, les projets»

Après cela, il explicite le planning général du projet qui vise une mise en œuvre début 2009. Il annonce l'adoption du schéma directeur pour septembre 2006, un arrêté gouvernemental pour octobre et l'inscription dans un PPAS (plan particulier d'affectation du sol)



Fig. 1. Trois parutions de 1010 Bxl, en mars, septembre et décembre 2006, accompagneront la procédure d'élaboration du schéma directeur comme support au volet participatif ou public de celle-ci. Le titre de cette lettre d'information éditée par le BRAL fait référence au code postal de la Cité administrative de l'Etat (Photo : Michel Hubert)

pour 2007. Le calendrier de la procédure d'élaboration du schéma directeur est ensuite spécifié. Il comportera quatre phases. La première concerne les «enjeux», la seconde les «espaces publics», la troisième la «définition des trois scénarios», la dernière le choix d'un scénario et la finalisation du schéma directeur. La démarche est présentée comme relevant d'une «concertation» avec l'ensemble des acteurs, dont les usagers, détenteurs d'une «parole locale à faire émerger». Cette émergence aura lieu dans des «ateliers de la Cité» qui seront le lieu de la «coproduction d'idées». Cette concertation n'empêche pas qu'il y aura des discussions «bilatérales» avec certains acteurs (STIB, SNCB, acteurs institutionnels, promoteurs...). Benoit Moritz conclura par ces termes : «Je ne sais rien. On va voir». Mais, déjà, tous ne semblent pas le croire.

Après cette présentation générale, le BRAL revient plus précisément sur la question de la participation. Steyn Van Assche et An Descheemaeker rappellent que le travail entamé avec certains habitants dès 2005 a débouché sur un texte synthétisant leurs demandes. Les futurs «ateliers de la Cité» s'inscriront, disent-ils, dans le prolongement de ce processus mais «le travail se fera plus en profondeur», en plusieurs phases. Le BRAL indique que les ateliers sont ouverts aux habitants des trois quartiers (Bas-Fonds, Notre-Dame aux Neiges, Saint-Josse) ainsi qu'aux usagers. Les résultats seront communiqués au politique dans la table ronde tripartite qui prendra les décisions. La phase sera clôturée après le comité d'accompagnement qui regroupe le politique, les propriétaires, la STIB, la SNCB et les administrations. La demande adressée aux habitants est de s'engager à participer à tous les ateliers pour construire quelque chose de cumulatif, sur la durée. Le BRAL tente enfin de «décomplexer»

les habitants : « Même si vous n'avez pas d'idées concrètes, rien que par le fait d'habiter, vous connaissez des choses qui sont importantes pour le quartier. Vous travaillez là, vous connaissez votre quartier, alors travaillez avec nous »

Ouvert ou fermé : le jeu est-il truqué ?

Une discussion s'ensuit, qui concerne d'abord les règles du jeu. Certains participants ont l'impression qu'« on ne leur dit pas tout » ou se demandent dans quelle mesure ils pourront réellement peser sur la décision. « Quelles sont les limites imposées par le politique ? Ça représente quoi la concertation avec les citoyens : 5-10% ? » demandera l'un. Par ailleurs, quant aux « options » privilégiées par le bureau, elles ne semblent pas si ouvertes que cela dans le chef de certains habitants. Du moins l'échange qui suit illustre-t-il bien un certain flou :

« Un habitant : Vous avez montré trois propositions de projets et vous avez insisté sur le troisième scénario et donc on est quand même coincés !

Benoit Moritz : Ce ne sont que des images, des illustrations, mais les idées ont déjà complètement changé

L'habitant : Oui, mais en tant que citoyen, c'est important.

Benoit Moritz : On ne vous cache rien, ce ne sont pas des projets, ce sont des images. On fera des consultations sur ces trois scénarios.

Un habitant : Oui, mais vous aviez insisté sur le troisième projet et vous aviez dit que les politiques et le promoteur aimeraient ce troisième projet.

Benoit Moritz : On va densifier, certainement, mais c'est ouvert. »

Cette dernière réponse atteste bien du caractère ambigu de l'ouverture proposée quant au fond du projet. Sur l'urbanisme de dalle, sur l'option de conservation de la Cité, on peut déjà avoir l'impression que les jeux sont faits. Certains citoyens s'interrogent pour le moins : « Je suis un peu étonné que vous lui reconnaissiez une qualité architecturale. »

L'arbitre est-il dans notre camp ?

Quant aux rôles respectifs des trois intervenants dans le jeu tel qu'ils l'ont eux-mêmes présenté, on s'interroge aussi. Celui du BRAL a d'abord été décrit par la représentante du cabinet Picqué comme « un relais entre le gouvernement et les habitants ». Le BRAL doit « faire monter les informations provenant des habitants » et répercuter les informations vers les habitants. Le BRAL est aussi présent comme observateur dans le comité d'accompagnement qui reprend

tous les acteurs institutionnels. Le BRAL se présente lui-même comme organisateur du processus participatif, comme facilitateur suscitant les paroles des habitants. Mais son rôle — il ne se considère pas comme porte-parole, ni comme représentant², il est mandaté par le politique — est questionné par certains, qui lui demandent de se positionner : « Vous êtes au service du politique également ? » et « Vous ne pensez pas que le citoyen aurait besoin d'une asbl indépendante ? » lance un citoyen de Saint-Josse. Clairement, cette interpellation renvoie à la position difficile du BRAL : subsidié par le politique, il doit faire « remonter » les avis des habitants tout en étant lui-même détenteur d'une « position » comme acteur associatif travaillant sur le terrain bruxellois.

Benoit Moritz lui aussi se présente comme un acteur « intermédiaire », engagé par la Région pour faire du « conseil » mais proche des habitants puisqu'il travaille « dans l'intérêt général des citoyens ». Il fera d'ailleurs valoir son expérience antérieure comme reposant sur cette proximité avec les habitants : « Mon expérience, c'est de travailler avec les quartiers. On essaie de travailler au service des citoyens, dans l'intérêt des quartiers ». Mais les citoyens s'interrogent là encore : le bureau d'études sera-t-il vraiment à leur écoute ? À un citoyen qui reproche finalement au bureau d'études la même chose qu'au BRAL, c'est-à-dire un positionnement trop proche, voire à la solde, du politique, Benoit Moritz répond fermement : « Je ne peux pas accepter de me faire passer pour quelqu'un au service du seul politique et venant se remplir les poches. Bien sûr mon travail est rémunéré par le politique mais je défends par rapport au politique un certain nombre d'idées ». Il se positionnera également — et surtout — comme le défenseur du caractère public de l'espace de la Cité administrative contre les velléités privatistes des promoteurs.

Le public, les absents, les sans-voix

Plusieurs constructions de la figure du public se rencontrent ou se chevauchent au cours de cette réunion. La communauté potentielle touchée par la rénovation de la Cité, l'habitant convoqué à participer ne sont pas clairement identifiés. Les termes mêmes révèlent un certain flou. La lettre d'invitation convoque tantôt les « riverains », les personnes « concernées », ou encore les « usagers ». La représentante du cabinet Picqué s'adresse aux « habitants ». Benoit Moritz évoque « les citoyens », puis les « usagers » qui ont une « parole locale ». Le BRAL parle, au sujet des ateliers, d'une ouverture plus large qu'aux seuls habitants des quartiers environnants. Or la définition du participant légitime est un enjeu important puisqu'elle ouvre ou ferme les portes du processus de participation. Portes qui se veulent d'ailleurs fermées à

des participants «sauvages», qui ne se seraient pas préalablement inscrits aux ateliers. Le BRAL demandera aussi aux habitants qui s'engagent de venir à l'ensemble des ateliers — trois sont prévus à l'origine — pour vraiment «construire quelque chose ensemble». Le participant doit donc être décidé, ouvert, constructif et appliqué... Par ailleurs, certains habitants semblent inquiets de leur position dans un jeu aux contours imprécis : «On sait quel est votre enjeu, mais on ne sait pas quel est le nôtre», résumera l'un.

Une autre figure publique est convoquée, celle des absents, voire des sans-voix : «Vous parlez des habitants de Saint-Josse mais ils ne sont pas là ! Il n'y a pas de représentant des populations immigrées de Saint-Josse», fera remarquer quelqu'un. Certains se feront alors les porte-parole d'une collectivité, en justifiant cela par une attitude citoyenne. Mais d'autres refusent qu'on parle en leur nom sous couvert de citoyenneté.

Enfin, un dernier acteur est évoqué par les participants et, bien que présent, il ne s'exprimera pas sur ses intentions. Les promoteurs sont, en effet, plusieurs fois mentionnés par le bureau, le BRAL ou des habitants. On leur prête diverses intentions, questionne leurs futures attitudes, leurs «vellités privatistes», leurs volontés sur la question des bureaux et des logements sans que jamais ils ne s'expriment. Les promoteurs : des sans-voix d'un autre type, moins dépourvus que mystérieux ?

Le premier «atelier de la Cité», le 11 mars 2006, dans la salle Waldorf de l'hôtel Astoria

Les participants, le lieu et les objectifs

Lors de la première assemblée générale, chaque personne présente souhaitant participer aux ateliers de la Cité avait été invitée à laisser ses coordonnées. Trois semaines plus tard, on remarque que les participants les plus «bruyants» de la réunion du 21 février sont aux abonnés absents : ont-ils négligé de se porter sur la liste, n'ont-ils pas été invités — ce qui paraît peu probable —, ont-ils tous été empêchés, ont-ils décidé de ne pas participer ? Quoi qu'il en soit, un peu plus d'une trentaine de personnes se retrouvent ce 11 mars, dont une bonne vingtaine de «participants» au sens strict, en majorité des hommes, âgés de 35 à 55 ans environ. Le rendez-vous a cette fois été donné à l'hôtel Astoria, un cinq étoiles situé non loin de la CAÉ, rue Royale. Le luxueux décor tranche avec l'environnement urbain et sans doute avec les espaces habituellement fréquentés par les participants potentiels³. En outre, on se trouve là dans le fief d'un «participant» parmi les plus intéressés à faire passer ses idées : le directeur de l'hôtel, qui se présente comme «Monsieur Robert, de l'Astoria».

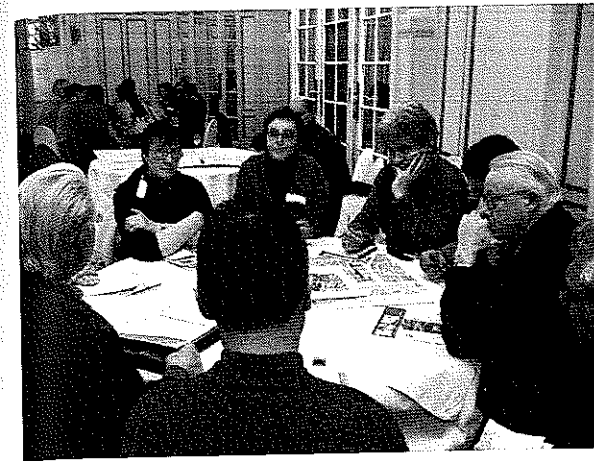


Fig. 2. Le premier «atelier de la Cité» hôtel Astoria 11 mars 2006. (Photo : MSA)

Ce premier atelier devait permettre de faire le point sur les opinions relatives à différents thèmes : la mobilité et les infrastructures, les fonctions, la sécurité et la dénomination des lieux. L'ambition est de cerner les enjeux autour des principes de l'aménagement des lieux, indépendamment des modalités de mise en œuvre de celui-ci. Cet état des lieux était à son tour censé alimenter la réflexion du bureau d'études et lui permettre au besoin d'étayer son argumentation envers les autres instances impliquées dans la reconversion de la Cité. En cours de réunion, on observe cependant que la question des modalités pratiques pèse indéniablement sur la tournure de certaines discussions : ainsi, la volonté de conserver la dalle — et/ou la vue, considérée comme «imprenable» sur le vieux Bruxelles — ainsi que l'impossibilité de construire à front du boulevard Pacheco ont tôt fait de casser les ailes à quelques rêves.

Le déroulement de la séance

D'après l'invitation du BRAL, la réunion devait débiter par un exposé des «objectifs» et des «acquis». Des prises de vue aériennes, des plans et des photos des divers espaces seraient présentés aux participants, qui pourraient réagir et les annoter au moyen de gommettes de couleur et de «post-it». L'atelier se répartirait ensuite en sous-groupes d'une dizaine de participants, chacun ayant son «encadrant» et un observateur saisissant les minutes. L'encadrant rapporterait les discussions auprès des animateurs du BRAL, qui se chargeraient de mettre en commun l'ensemble des informations et autres questions récoltées. En plénière, le BRAL assurerait le retour de ces conclusions vers les participants.

C'est Benoit Moritz qui présente pour commencer « les objectifs et les acquis ». Il rappelle que la discussion va couvrir la CAÉ et les alentours, avec comme questions centrales le nom du lieu et l'emplacement des logements (évalués à ce stade à ± 500 pour environ 1 000 habitants). Il énonce ensuite les « paramètres incontournables », comme l'existence d'un permis de rénovation pour la tour (qui ne fait pas partie du périmètre sujet à la discussion) et d'un permis de démolition pour les deux passerelles au-dessus du boulevard Pacheco. Il mentionne encore les contraintes techniques : l'impossibilité de construire sur la jonction Nord-Midi (c'est-à-dire à front du boulevard Pacheco), la reprise du jardin Pechère sur la liste de sauvegarde et la quasi-impossibilité de rénover le bâtiment G, ce qui implique sa destruction. Les participants sont ensuite invités à découvrir les différents panneaux de plans et photos et à y apposer leurs commentaires.

En ce qui concerne la constitution des sous-groupes, elle n'a pas été entièrement décidée *a priori*. Les responsables du BRAL ont cependant été conduits à redéfinir les contours de certains groupes, et même à y imposer un animateur. De manière générale, les discussions y ont été très diversement animées, très consensuelles pour certaines, très polémiques pour d'autres. Enfin, la mise en commun des conclusions n'a pas réellement eu lieu, faute de temps mais aussi parce qu'il est apparu que l'information récoltée était énorme et couvrait des problématiques à la fois liées et abordées séparément. La synthèse qui suit le montre bien⁴.

Des infrastructures, de la mobilité et des liens

Tout le monde semble d'accord pour dire que les liens doivent être améliorés. Entre le haut et le bas de la ville de manière générale, il faut une meilleure accessibilité à la CAÉ à partir des Bas-Fonds et à partir du quartier Notre-Dame aux Neiges. Il faut également améliorer le passage entre la CAÉ et le Jardin botanique. Diverses idées sont lancées pour y parvenir. La première est celle d'un « escalier » qui descend depuis l'esplanade, un escalier « large » et qui « invite à la promenade ». Dans ce cas, il importe aux habitants que les vues soient préservées. À partir du bas de l'escalier, il faudrait pouvoir se promener le long des boulevards Pacheco et de Berlaimont — qui pourraient être « verdurisés » — et pouvoir traverser facilement, vers le Musée de la bande dessinée, vers la gare Centrale et le centre ainsi qu'en direction du Botanique. Autre piste : améliorer la liaison avec la gare du Congrès et la signalisation des entrées et sorties. À partir des Bas-Fonds, on insiste sur l'idée de traiter les abords de la gare comme un lieu clé pour une meilleure liaison entre la CAÉ, les Bas-Fonds et la rue Neuve, voire pour attirer les passants depuis celle-ci jusqu'à la CAÉ par la scénographie

de la rue. Un lien visuel est à cet égard important : les gens doivent « voir » qu'il y a un parc un peu plus haut. Il est aussi proposé d'accorder plus d'attention au Passage 44 et à la possibilité de se rendre à couvert depuis le boulevard du Jardin botanique jusqu'à la gare du Congrès. Troisième proposition : le croisement à ciel ouvert du boulevard Pacheco et du boulevard Saint-Lazare et la couverture de la petite ceinture. Bien qu'il y ait certains doutes sur la faisabilité technique de cette dernière option, celle-ci apparaît aux participants comme la meilleure.

Outre les escaliers, plusieurs options ont été envisagées pour combler la différence de niveau est-ouest. D'abord celle d'un ascenseur à destination des personnes à mobilité réduite. Cette proposition, de même que celle d'un escalator ou d'un tapis roulant, est toutefois critiquée, notamment du fait que de telles solutions — à condition que les installations ne soient pas le plus souvent en panne ! — ne feraient pas disparaître le sentiment de rupture. Pour certains, un plan incliné serait préférable à des escaliers. Pour d'autres, les détours impliqués renforceraient l'effet de barrière. Certains proposent de déplacer partiellement le jardin sur l'esplanade et de créer un faible dénivelé. D'autres suggèrent de baisser le niveau de l'esplanade, sur laquelle il faut monter avant de redescendre.

En termes de mobilité, les habitants des Bas-Fonds indiquent qu'il faudrait que plus de trains s'arrêtent à Bruxelles-Congrès. Ils regrettent aussi que le bus 38 ne circule que le week-end le long du boulevard Pacheco, ce qui est pour eux, et pour les futurs habitants et usagers de la CAÉ, nettement insuffisant. Il y a d'autre part consensus sur le fait qu'il faut installer une sortie de parking du côté du quartier Notre-Dame aux Neiges et que les parkings doivent être accessibles (si possible à un tarif préférentiel) pour les habitants et les visiteurs des infrastructures culturelles.

Les fonctions : place au logement, aux jeunes et au vert !

Quant aux fonctions, la première question, en importance, concerne le logement : la plupart des participants le situeraient à l'emplacement actuel du bloc G et vers la rue Montagne de l'Oratoire, qui aurait alors une façade. Dans un groupe, on estime qu'il vaudrait mieux laisser des bureaux face à l'immeuble « Dexia » et concentrer les logements à l'emplacement du bloc G⁵ pour que les habitants puissent profiter de la vue. De plus, cela rendrait l'esplanade plus « vivante ». Autre proposition : remplacer « le G » par deux bâtiments parallèles de la même hauteur que les autres bâtiments. On notera que l'idée de « même hauteur » revient très souvent.

En général, le choix des participants se porte sur des logements de type mixte dans lesquels il y aurait aussi de la place pour les grandes familles et les bas revenus. Certains — apparemment des commerçants — objectent toutefois : il y a certes un besoin en logements sociaux mais ce n'est pas là qu'il faut les mettre. Certains se prononcent même résolument en faveur de logements de standing. On suggère aussi que les rez-de-chaussée et les premiers étages du bâtiment des Arcades sont idéaux pour des familles. Celles-ci pourraient utiliser de manière optimale le parc en y assurant l'animation et le contrôle social. Enfin, on souhaite en général augmenter la proportion de logement à 50% au lieu des 35% minimaux requis. Et personne ne s'oppose *a priori* à l'existence de petits jardins privés ou semi-privés, qu'on pourrait par exemple ouvrir la journée et fermer la nuit. En termes de fonctions, on notera aussi que la demande d'une crèche revient régulièrement, comme un véritable besoin pour les quartiers environnants et pour les futurs habitants et travailleurs du site.

Concernant « l'horeca » (les hôtels, restaurants et cafés) et les commerces, il importe — à nouveau en lien avec les questions de l'animation et de la sécurité — que les différentes tranches horaires soient couvertes. Les commerces de la rue de Rivoli devraient ainsi jouer sur les rythmes jour/nuit. On énumère une boulangerie, des magasins divers, des restaurants et cafés (qui pourraient installer des terrasses couvertes), un salon-lavoir et enfin une vidéothèque/magasin de nuit. Les habitants sont soucieux du fait que les activités commerciales ne fonctionnaient pas dans cette rue et craignent que seuls des « snacks » qui ferment en fin d'après-midi n'y soient rentables. Mais ils estiment aussi qu'un passage à travers le bâtiment des Arcades vers la rue Vésale et des escaliers qui descendent sur le jardin Pèchère et la tour des Finances relierait mieux cette rue et permettraient un passage plus intense. L'esplanade offrirait également une bonne localisation pour les commerces et l'horeca. On aborde aussi les nuisances que pourraient engendrer ces activités pour les futurs habitants. Enfin, pour que les commerces et services de proximités soient fréquentés, il faut naturellement en assurer l'accessibilité. Pour les habitants des Bas-Fonds, ces activités de proximité conviendraient bien sur le boulevard Pacheco.

Quant à la « culture », certains aimeraient voir se développer un prestigieux pôle culturel qui attire une foule importante. Pour d'autres, le Botanique existe déjà, que la future infrastructure culturelle pourrait compléter. Cette fonction est en général localisée dans l'actuel « grand restaurant », sauf pour un groupe où elle se trouverait installée sous l'esplanade. En passant, l'affectation du restaurant apparaît clairement comme un enjeu important : il fait face au jardin et permet un contrôle social. Il semble également apprécié pour sa valeur patrimoniale, qui fait que l'on n'aimerait guère le voir abattu. On suggère donc de le réaffecter

en un « complexe polyvalent », une installation culturelle d'envergure. Ce pourrait être aussi le lieu d'une « grande bibliothèque » avec des espaces d'exposition ; il pourrait offrir des locaux pour des cours du soir, ou encore une « maison interquartier ». On parle aussi d'un cinéma, qui attirerait du monde le soir. Dans un groupe, on a plutôt parlé d'un théâtre en vue de ne pas créer trop de nuisances.

Quant à l'espace vert, nombre de participants se disent attachés au jardin comme il est. La proposition revient souvent de le rendre plus vert et plus fleuri... Plusieurs personnes trouvent aussi que les haies sont trop hautes et que cela procure un sentiment d'insécurité. Mais quelqu'un d'ajouter : « C'est chouette pour les enfants qui y jouent à cache-cache ! » Quant à la plaine de jeux existante, elle est considérée comme trop isolée. On déplore à nouveau les haies. Les habitants pointent un paradoxe : le Jardin botanique est souvent rempli d'enfants alors qu'il n'y a pas d'infrastructure adaptée, des installations sont prévues sur la CAÉ mais il y fait désert la plupart du temps. À nouveau, cela serait dû à la mauvaise accessibilité de la plaine de jeux, à peine visible au point que beaucoup de gens ne savent même pas qu'elle existe.

D'autres soulignent le manque évident d'équipements à destination des adolescents. Derrière le Jardin botanique, les installations sont trop limitées. Mais ici encore, certains craignent le vandalisme et les nuisances. Il faut donc prévoir un espace bien pensé et intégré pour les jeunes. On indique alors une partie non utilisée du parking, située au-dessus de la jonction et où l'on ne peut pas construire : elle pourrait dès lors être aménagée en centre sportif intérieur. Cela permettrait aussi de ramener de l'activité sur le boulevard Pacheco. Ce centre pourrait être utilisé autant par des navetteurs que par des Bruxellois et des habitants des quartiers voisins. Pour compléter cette idée, quelqu'un propose même de transformer le mur du boulevard Pacheco... en mur d'escalade !

Et la sécurité ?

La question de la sécurité, préoccupation récurrente, entre parfois en tension avec celle concernant les nuisances, en particulier les nuisances sonores. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent pour la tranquillité des employés des bureaux, des enfants des crèches, des habitants des nouveaux logements : manifestations culturelles, cafés, etc., tout cela ne va-t-il pas amener une « jeunesse qui traîne », un tapage nocturne, des détritiques, du vandalisme ? Les solutions ? Un « contrôle social » via la bonne implantation des fonctions, des gardiens de parc, la fermeture de certains espaces et installations le soir. Tout le monde est cependant d'accord pour

dire que le site doit être « accessible » tout le temps, le droit à l'usage de l'espace public étant très important. Ainsi, éclairer le site le rendrait non seulement plus attractif mais aussi plus sûr.

La dénomination des lieux : vive la Cité administrative de l'État ?

La tendance est claire sur ce point : il importe de garder le nom actuel pour des raisons historiques. Cela n'exclut pas quelques propositions alternatives d'un nouveau nom, tels « la Cité des Libertés » ou, tout simplement, « Meyboom » !

Le second « atelier de la Cité », le 22 avril 2006, aux Facultés universitaires Saint-Louis

Entre deux temps, des scènes disjointes (I)

Le 17 mars 2006, une première table ronde tripartite entre la Région, les communes et le bureau d'études est organisée en vue de « valider politiquement le diagnostic et les objectifs »⁶. Le 24 mars 2006, la première phase du processus conçu par le bureau se clôture par un second comité d'accompagnement, qui « valide » à son tour les acquis de cette première phase (consacrée à forger une image commune du site et des enjeux). D'après le compte rendu réalisé par le bureau et mis en ligne ultérieurement dans les annexes au projet de schéma directeur adopté, ce comité d'accompagnement avait plus précisément pour objet de présenter le travail déjà réalisé par le bureau, d'exposer les résultats du premier atelier de la Cité et d'en transmettre la synthèse (c'est le BRAL qui s'en chargera) et d'aborder des points plus précis comme la situation urbanistique et la mobilité⁷.

Un mois plus tard se tient le second atelier de la Cité. Il marque le début de la seconde phase prévue par le bureau : « Définir une structure de l'espace et des équipements publics comme éléments fédérateurs du développement ». Cet atelier est censé alimenter les réunions tripartites ultérieures. Une lettre d'invitation⁸ est distribuée par le BRAL dans les boîtes aux lettres des quartiers concernés (les Bas-Fonds et le quartier Notre-Dame aux Neiges) qui entourent la Cité administrative. Cette lettre s'adresse aux participants du premier atelier, dont les résultats sont jugés positifs⁹ et dont le compte rendu sera la base de travail pour le deuxième atelier. La réunion est fixée aux Facultés universitaires Saint-Louis, le samedi 22 avril, de 13 h 30 à 17 heures. L'ordre du jour est fixé comme suit :

- « 1. approbation du compte rendu ;
2. le bureau d'études présente l'état d'avancement de la planification ;

3 nous nous divisons en quatre groupes pour discuter des questions de l'espace public et des équipements publics ;

- 4 pause-café avec un casse-croûte ;
- 5 plénière : synthèse des résultats et discussion ».

Une trentaine de personnes assistent à cette réunion¹⁰. Elles sont majoritairement issues du quartier Notre-Dame aux Neiges, quelques-unes des Bas-Fonds et d'autres de Saint-Josse. Après une brève introduction du BRAL, Benoit Moritz indique que la première phase a été entérinée par la table ronde tripartite et le comité d'accompagnement et précise qu'« on a fait une proposition sur les grands principes d'aménagement ». Il rappelle que cette phase concernait le relevé de la situation existante qu'elle a été enrichie par les rencontres bilatérales ainsi que par le premier atelier. Il annonce qu'à la fin de la seconde, « on saura la quantité de bureaux et alors on travaillera sur un scénario ». « Nous ne sommes pas les architectes », néanmoins, les grandes lignes sont établies et notamment « l'optique de rénovation plutôt que de reconstruction ». Benoit Moritz présente alors « la synthèse des avis qu'on a obtenus » et les options qui sont déjà prises. Certains bâtiments sont conservés et rénovés (le D et le C). D'autres ont « un avenir incertain », comme le bâtiment G qui semble difficile à rénover, qui devrait abriter les logements et qui, pour cette fonction, n'est pas idéalement situé. Diapositive à l'appui, il montre que les jardins et les parkings sont maintenus avec une amélioration des liens pour en faciliter l'accessibilité. Le carrefour des boulevards Pacheco, Saint-Lazare et Botanique est remis à niveau pour améliorer l'accès au Botanique. Les boulevards Pacheco et de Berlaimont sont redessinés. Les bus rouleront en site propre sur le boulevard du Jardin botanique. Concernant les logements, il y aura des logements moyens avec une aide à l'acquisition (du type de la Société de développement pour la région de Bruxelles-Capitale) ainsi que des logements étudiants. Des commerces et des services de trois types seront également proposés : « des équipements induits par les logements et les bureaux », des équipements partagés pour la CAÉ et les quartiers avoisinants ainsi que des « équipements pour la ville » de plus grande ampleur. Il estime que 7 000 personnes seront amenées à travailler sur le site et qu'il y aura entre 1 000 et 1 500 nouveaux résidents.

Certains habitants réagissent à cette présentation, notamment sur la question des liens, de la perméabilité du lieu. Certains estiment qu'on n'a pas assez tenu compte de la nécessité de créer plus de passages verticaux. Benoit Moritz explique que l'idée de la rue Vésale n'a pas été retenue pour des raisons techniques, liées aux différences de niveaux entre les jardins, l'esplanade et la rue Vésale. Par ailleurs, certains souhaitaient une ouverture dans le grand bâtiment (l'ensemble composé des bâtiments F et C), ce qui n'a pas été retenu non plus pour

des raisons qui renvoient à des questions d'opportunité et de choix esthétiques. Les accès piétons aussi se voulaient plus nombreux. Benoit Moritz explique sur ce point comment la perméabilité sera améliorée, *via* le parking, par la création de puits de lumière, d'escalators intérieurs. Certains habitants se montrent sceptiques, notamment quant à la question de la lisibilité du lieu et de la sécurité. Sur la question des logements, une personne pointe le risque que les logements pour étudiants ne se transforment en logements pour d'autres types de locataires, ce qu'il faudrait éviter en établissant des conventions avec les universités et écoles. Le recteur des Facultés universitaires Saint-Louis, présent à la réunion, n'y est pas opposé. Sur la question de la contre-indication à construire sur la jonction Nord-Midi, la SNCB est claire. Benoit Moritz explique qu'on pourrait imaginer construire à ce niveau du boulevard Pacheco mais que cela impliquerait de supprimer une bonne partie des jardins. De manière générale, les habitants se positionnent difficilement face à des arguments de type technique. À la suite de cette présentation, des travaux en sous-groupe sont proposés. Trois sous-groupes sont créés dont un néerlandophone. Ils sont composés d'habitants mais aussi d'un animateur et d'un rapporteur qui sera chargé de faire état des discussions, à la fin de l'atelier, en séance plénière¹¹. Les sous-groupes fonctionnent sur base thématique : les fonctions publiques, les équipements publics et les espaces publics.

Les enjeux liés à l'espace public

Dans le sous-groupe observé¹², consacré à l'espace public, personne ne revendique un espace fermé qui serait privatisé sur l'ensemble de la Cité administrative, mais les échanges de vues sont irréductibles à une opposition simpliste. Si l'espace doit être ouvert à tous, pour certains, il ne doit pas l'être totalement ou/ni continuellement. Certaines portions de cet espace peuvent ou doivent demeurer/devenir privatisées. Certains évoquent ainsi la nécessité d'un jardin privé pour la future crèche — régionale ? — qui permettrait de mieux « surveiller » les petits. La nécessité d'avoir des jardins privés à destination des nouveaux habitants est également controversée : certains n'y voient pas d'intérêt dès lors que les jardins Pechère offrent un tel espace vert, d'autres souhaiteraient un espace délimité et réservé, d'autres enfin souhaiteraient un espace semi-public, qui se clôt à certaines heures.

Une autre problématique concerne la création d'espaces publics spécifiques. Faut-il des espaces distincts pour les personnes âgées, les adolescents, les enfants, les résidents, les travailleurs ? Il semble qu'un groupe particulier soit en « déficit » d'espace : les adolescents. Les habitants semblent opter pour un endroit spécifique plutôt que de laisser une utilisation

plus anarchique de l'espace public qui importune actuellement certains. Il s'agit de « canaliser » cette utilisation et le découpage spécifique est une solution. Ce dépeçage prend parfois de drôles de proportions : « un petit parc pour des jeux d'enfants, un petit parc pour se reposer, un petit parc pour les jeunes ».

L'espace public doit également être sécurisé et « domestiqué ». Toute la question de la sécurité de cet espace public tourne autour de la question de la visibilité : il faut voir et être vu. Dans cette optique, il faut améliorer l'éclairage, densifier la fréquentation, amener du passage et de l'animation. Mais ce n'est pas suffisant. Pour mieux contrôler, il faut empêcher qu'on puisse vouloir se soustraire à la vision de tous : « Ce qu'il faut faire dans ces petits machins [cet habitant évoque les espaces fermés par une haie dans les jardins Pechère], c'est réduire la hauteur [] Parce que ce qui crée l'insécurité, c'est qu'on est caché et qu'on ne sait pas ce qui se passe derrière [] Si vous réduisez ça, par exemple, au niveau de la ceinture, les gens ne peuvent plus se cacher et donc il n'y a plus d'insécurité... » Il faut aussi assurer l'entretien de cet espace. Enfin, l'espace public doit être « attractif », il faut « attirer » les gens qui sont trop souvent chez eux, enfermés, isolés. Pour cela, il faut que l'espace soit animé d'activités, qu'il soit joli, qu'il offre une belle vue. Cette attractivité renvoie donc aux fonctions qu'on va développer et à l'équipement qu'on va implanter. « L'accessibilité » (liée à l'attractivité) est également un problème majeur pour le devenir de la CAÉ. Plusieurs participants estiment que les liens vers la CAÉ qu'ils avaient proposés lors du dernier atelier ne se retrouvent pas dans le projet. Ils trouvent que celui-ci ne propose pas grand-chose actuellement pour améliorer les liaisons et passages. Les futures fonctions amèneront aussi de nouveaux besoins : certains imaginent que l'accès à la crèche doit être pensé pour les automobiles, d'autres évoquent les poussettes ou encore un accès direct sur les jardins. On évoque aussi les livraisons pour les commerces et l'horeca. Les habitants, unanimes, regrettent (notamment pour l'accès aux jardins depuis les écoles de la rue du Marais) l'absence d'une passerelle, même si le boulevard Pacheco est réduit. Ils lient l'existence de la passerelle à une question de sécurité, donnant l'exemple de la passerelle légère et verte de Woluwe.

L'esthétique des uns et des autres

Dans ce même sous-groupe, on a parlé de l'esplanade et des aménagements possibles : un habitant propose d'y installer un grand bassin d'eau, avec des fontaines et, par exemple, une statue pour chaque pays d'Europe. Cette fontaine pourrait être animée par des jeux de lumière le soir et par un accompagnement musical (lié aux jets d'eau). D'autres habitants

trouvent ça trop « grandiose », « trop majestueux ». Par ailleurs, la symbolique européenne n'est pas forcément du goût de tous. L'escalier monumental revient aussi dans les échanges et on regrette l'abandon de cette option. Celle de garder la dalle est également critiquée comme « inesthétique ». Au niveau du boulevard Pacheco, des habitants soutiennent l'idée de deux ronds-points, parce que c'est plus joli que des feux de signalisation, qu'on peut y mettre une statue — certains proposent d'y placer l'effigie de Gaston Lagaffe! — ou des fontaines. La création des espaces verts et leur entretien, comme la question du paysage, sont également liés à ce débat. On semble loin des préférences du bureau...

Les fonctions publiques et leur public potentiel

Dans les discussions, les fonctions et équipements publics souhaités renvoient à des « figures du public » différentes qui parfois se rencontrent, parfois s'opposent. Les « Bruxellois », les « employés », les « congressistes », les nouveaux et anciens habitants (des Bas-Fonds), les jeunes, les personnes âgées ont-ils des besoins identiques? Comment les faire cohabiter? Si la crèche peut mixer les publics en offrant des places d'accueil tant aux habitants qu'aux employés des bureaux, la conciliation n'est pas toujours possible. Choisit-on de privilégier, sur un espace déterminé, des fonctions destinées aux riverains ou plutôt de développer une fonction d'intérêt régional? Par exemple, développe-t-on un équipement de proximité à front du boulevard Pacheco ou prévoit-on un espace de parking pour les cars de touristes, la capitale en étant dépourvue? Ces questions renvoient ainsi à des enjeux à différentes échelles — tantôt régionales, tantôt locales — parfois difficilement compatibles. Soit un problème lié à celui du nouveau « public » qu'on espère « attirer » sur le site. Un habitant évoque à plusieurs reprises l'idée d'amener des touristes, des « eurocrates », des congressistes. Il estime qu'une activité de commerce, d'horeca, couplée avec un aménagement de l'esplanade et une salle de congrès amèneraient ces personnes sur le site, les feraient rester et consommer. Cette situation créerait selon lui de l'emploi. Tous ne partagent pas cette vision idyllique. Les congressistes consomment, certes, mais restent cloîtrés dans leurs hôtels. Quant aux emplois créés, bénéficieront-ils vraiment aux Bruxellois ou aux « navetteurs » et de quel type seront-ils? Les gens s'interrogent...

De même, sur l'usage de l'esplanade le soir, tout le monde s'accorde sur l'idée qu'il faut y développer « des activités », mais pas sur la nature de celles-ci. Entre « la petite musique qui ne fait pas trop de bruit » pour les congressistes et autres touristes aux terrasses de café et une offre socio-culturelle alternative, l'écart se creuse. Les activités « plus bruyantes » ne

nuiraient-elles pas aux nouveaux habitants de la Cité? Pour le logement, l'option de la mixité semble acceptée même si, là aussi, des inquiétudes pointent à propos du public potentiel que ces logements amèneront : n'y a-t-il qu'un pas des étudiants aux précaires? Quant à sa localisation, certains l'imaginent concentrée, d'autres estiment au contraire que la mixité fonctionnelle se verrait menacée par la concentration du logement en un lieu du site.

Les règles de la discussion

On le voit, si plusieurs points font l'objet d'un consensus, certaines questions sont plus polémiques et, à l'intérieur des groupes, certains habitants disposent de plus d'arguments, de plus de poids dans la discussion. On observe aussi des stratégies de déplacement de la discussion qui ne permettent pas de vider les conflits. C'est le cas dans un échange au sujet de l'esplanade. Un habitant utilise des arguments esthétiques (la beauté d'un lieu agrémenté d'une fontaine) couplés avec des arguments de « grandiosité », d'attractivité économique et de développement de l'emploi et propose une fontaine illuminée. Un autre répond par des préoccupations plus sociales sur les emplois précaires amenés par l'horeca, emplois occupés par des non-Bruxellois. Pour éviter le débat, un troisième habitant tente de montrer que ce n'est pas « essentiel », qu'il faut revenir à « une idée » pour faire vivre l'esplanade. Une autre tactique observée consiste à « forcer la décision », par exemple en proposant de voter, dans un jeu qui, *a priori*, n'avait pas élaboré de règles quant à la construction d'un accord collectif.

Le répondant politique

Du côté des politiques, seul l'échevin de l'urbanisme de Bruxelles-Ville, Henri Simons, présent ce jour-là, répond vraiment aux demandes des habitants, met fin à certains « rêves », prend position sur certaines propositions (comme la bibliothèque, le restaurant, etc.). Du côté du cabinet Picqué, on opte pour une attitude plus en retrait et la représentante du ministre répond très peu aux sollicitations sauf, parfois, pour témoigner d'un certain agacement devant la méfiance des habitants. L'échange qui suit l'illustre bien.

« Un habitant : Et à tout hasard, est-ce qu'on peut connaître l'avis du cabinet Picqué. S'il a une vue quelconque sur la chose? »

[Rires et bruits. Ariane Herman n'a pas encore pris la parole alors qu'Henri Simons s'est, lui, expliqué sur ses options politiques.]

Ariane Herman : Oui, là c'est moi hein. Ben, je veux dire, en gros...

Henri Simons : On est à l'écoute

Ariane Herman : On est à l'écoute

L'habitant : Oui, oui, vous prenez note

Ariane Herman : Des remarques que vous faites...

L'habitant : Non, mais des fois qu'il y aurait déjà des plans...

Ariane Herman, ironiquement : Oui, c'est ça. On a déjà, en fait, tout préparé. Mais on fait semblant »

On n'en saura gère plus sur l'avis du cabinet Picqué alors que les habitants soulignent l'importance de connaître les options déjà prises.

La hauteur et la maquette

La question de la construction en hauteur révèle un autre type de problème, déjà soulevé par les habitants. Henri Simons le résume en ces termes : « Si on fait 50 000 m² de logement, où les habitants les souhaitent-ils ? Et comment ? Et est-ce que vous accepteriez que ce logement soit construit en hauteur pour réussir ces 50 000 m² ou pas ? C'est un débat difficile en ville, je sais que c'est un débat difficile à Bruxelles. Mais je vois mal comment... 50 000 m², c'est gigantesque. C'est énorme. Donc il faut faire des schémas en gros en disant "est-ce qu'on les met en paquet, des trucs semi-hauts comme ça ? ", mais alors il y en a beaucoup et il fait noir dans les cours. Ou bien est-ce qu'on en fait en hauteur, il fait très beau mais il y aura une tour [] » Ici encore, les arguments divergent : « la Cité a déjà une tour », il faut « privilégier la qualité de l'habitat », « la vue sera superbe sur la ville », il faut privilégier « la vue de l'esplanade », « ce n'est pas esthétique », « personne ne voudra y résider ». Une maquette est demandée, notamment pour visualiser la localisation du logement, les rapports entre les bâtiments, et les enjeux d'une construction en hauteur. Maquette qui ne verra pas le jour, contrairement à celle des promoteurs.

Quand les choses se précipitent jusqu'à la réunion publique du 4 septembre 2006

Entre deux temps, des scènes disjointes (II)

Le deuxième atelier de la Cité sera finalement le dernier : initialement prévu, le troisième n'aura pas lieu. Selon le BRAL, c'est que le projet de schéma directeur proposé par le bureau d'études a fait sortir les promoteurs de leur silence. Ils s'opposent aux options d'aménage-

ment qu'il contient et auraient déposé une demande de permis de bâtir ou seraient sur le point de le faire. Pressées par le temps, d'autant que les élections communales approchent, qu'elles risquent de changer la donne communale et de modifier les alliances tissées entre les cabinets régionaux et les communes, les autorités décident d'accélérer le processus. C'est donc à une soirée publique d'information sur le projet de schéma directeur que les participants de l'atelier seront conviés le 4 septembre 2006.

Avant cela, quatre réunions bipartites auront lieu (avec la SDRB, la Ville de Bruxelles et les promoteurs) ainsi que trois tables rondes triparties (le bureau, les cabinets régionaux et les communes pour mémoire). De ces différentes réunions, il n'y a à nouveau pas de trace. Deux comités d'accompagnement se tiendront (les 4 mai et 12 juillet), dont les PV ont été rendus publics. Ces comités d'accompagnement ne sont pas des lieux où l'on décide mais la lecture de leurs PV nous apprend toutefois que, jusqu'au 12 juillet, les promoteurs ne prennent pas la parole¹³. C'est seulement à cette date, où Benoît Moritz, sur base d'un document écrit, expose les propositions du schéma directeur, que l'acteur « promoteur » — Jean Thomas, qui assiste pour la première fois à un comité d'accompagnement, et Marc Geens — fait surgir la controverse : il n'est pas d'accord avec les propositions d'aménagement du site du bureau d'études, il en a une autre vision, qu'il expose. Cette sortie étonne : lors du comité du 4 mai, Benoît Moritz avait déjà présenté les principes de base du schéma directeur sans provoquer de remous. Il était déjà question de préserver le panorama, d'installer une fonction culturelle forte, de maintenir le jardin et le « mur du boulevard Pacheco » à l'exception de deux ouvertures destinées au parking. Il est vrai que, entre-temps, le projet s'est précisé et qu'il est désormais figuré dans un document. On peut aussi penser que cette période a été mise à profit par le promoteur pour produire le « contre-projet » présenté par Marc Geens le 12 juillet. Celui-ci propose la récréation d'un escalier monumental, l'affectation du restaurant en fonctions administratives, la construction, entre l'esplanade et le boulevard Pacheco, d'un immeuble-tour destiné à devenir un hôtel en vue de « sécuriser le site », et encore la construction d'un immeuble de commerce entre le boulevard Pacheco et le jardin Pechère supprimant le « mur ». On le voit, ces propositions, au contraire de celles du bureau d'études, ne s'inscrivent pas du tout dans une volonté de préserver le site. Le PV de ce comité nous indique que la phase 2 est cependant approuvée (on ignore dans quelles conditions). Il est donc décidé que le projet du bureau sera présenté lors d'une séance publique d'information le 4 septembre. Fin août, le BRAL promène en vélo le projet de schéma directeur dans le quartier, tentant de susciter le débat avec des passants ou des participants des ateliers prévenus de son passage.



Fig. 3 La réunion publique d'information du 4 septembre 2006 à l'auberge de jeunesse Jacques Brel (Photo : Michel Hubert)

Le 4 septembre à 20 heures

Cette seconde réunion publique d'information clôture donc le processus participatif entamé le 21 février 2006. Contrairement à la première qui s'est tenue sur le site même de la CAÉ, elle a lieu dans une salle de l'auberge de jeunesse Jacques Brel. À l'entrée, les organisateurs du BRAL sont inquiets. Non seulement les promoteurs sont présents en force (ils sont au moins à quatre), mais ils amènent avec eux une maquette et des panneaux illustrant leur vision de l'aménagement du site. À part cela, la salle est bien remplie. Se tiennent au premier rang Ariane Herman et un autre membre du cabinet Picqué, le directeur de l'hôtel Astoria et ses amis. Le dernier rang est occupé par le groupe des promoteurs, en costume et donc facilement identifiables. L'échevin Henri Simons et un membre de son cabinet se tiennent un peu à l'écart, assis sur une table, ce qui leur donne une vision d'ensemble et de surplomb sur la salle. Parmi les simples « habitants » (une quarantaine), des participants aux ateliers, entre autres des membres du groupe des « Bas-Fonds », mais pas seulement. On reconnaît encore René Schoonbrodt, ancien président de l'ARAU. La réunion se divisera en quatre temps : celui des présentations, celui de l'exposé des grands axes du SD, celui des réactions et de la controverse, le temps des positionnements enfin, notamment celui d'Henri Simons, qui situe son discours hors de la controverse, et celui des promoteurs, qui présenteront leur projet « alternatif » en fin de réunion.

Le temps des présentations

Ariane Herman introduit la soirée en présentant la méthodologie du schéma directeur. Steyn Van Assche du BRAL traduit en néerlandais. Il jouera par la suite le rôle d'animateur, soutenu en fin de réunion par An Descheemaeker du BRAL également. Benoit Moritz prend ensuite la parole pour présenter les principes généraux du schéma directeur. Il évoque d'emblée l'ensemble du processus participatif et fait savoir à ceux qu'il a déjà vus qu'il se souvient d'eux. Il rappelle ensuite les missions confiées au bureau d'études, son rôle et la temporalité du projet. Il reprecise aussi les limites du SD : fixer les grands axes de l'aménagement sans entrer dans les détails. Ariane Herman et lui reprendront maintes fois cet argument dans leurs réponses aux points controversés. Benoit Moritz reprend ensuite la méthodologie : « Il y a eu tout un trajet. On n'est pas parti avec des idées préconçues... Il y a eu toute une série de discussions au cours des six derniers mois. Les principes qui vont être proposés ici sont le résultat de ces discussions, avec certains d'entre vous, avec d'autres types d'acteurs : des propriétaires, le monde associatif, les techniciens, les sociétés de transport, etc. » Ces affirmations seront quelque peu démenties au cours du débat.

Le temps de l'exposition

Dans l'exposé de Benoit Moritz, les axes directeurs sont au nombre de dix :

1. la mise à niveau du carrefour Pacheco/Botanique ;
2. l'organisation du boulevard Pacheco ;
3. l'affectation « logement » (35% minimum au PRAS) : ces logements seraient implantés dans un immeuble-tour¹⁴ en lieu et place de l'actuel bâtiment G ;
4. les commerces de proximité ou équipements (crèches, salles de sport, pompiers...) au pied des immeubles ;
5. l'accès jardin/esplanade/Pacheco via de nouveaux escaliers et des ascenseurs ;
6. les commerces et équipements au niveau du mur Pacheco (4 500 m²) ;
7. le programme de bureaux localisés dans trois immeubles ;
8. le maintien et la rénovation du jardin ;
9. l'adaptation du parking aux nouveaux usagers ;
10. la rénovation de la gare du Congrès.

Le temps des réactions et de la controverse

Certains éléments du débat sont strictement informatifs. Par exemple : le jardin Pechère sera-t-il privé ou public ? D'autres prises de parole offrent un point de vue général sur le site, un constat sur l'ouverture du site sur son environnement, ou encore des propositions en matière d'affectations. Elles ne se focalisent pas sur des points précis. Certaines interventions, enfin, se positionnent clairement par rapport à certains axes et s'inscrivent résolument dans le registre de la controverse. Les objets de celle-ci sont essentiellement l'immeuble-tour — sa forme, la verticalité, et la concentration qu'il suppose — et l'accessibilité du site — avec en arrière-plan la question de l'escalier monumental. Les locuteurs ne sont pas les mêmes. Ceux qui demandent des informations ou donnent leur point de vue général sont plutôt des habitants ou des usagers « anonymes ». La controverse, quant à elle, opposera surtout René Schoonbrodt et le directeur de l'hôtel Astoria et ses « amis », d'un côté, Ariane Herman et Benoit Moritz de l'autre. Les habitants interviennent donc peu si ce n'est pour s'offusquer du ton employé par les porteurs des controverses, par exemple en ces termes : « Ce n'est pas parce que vous gueulez plus fort que vous avez raison » ou encore « Laissez-le terminer ».

Première controverse : le caractère peu prestigieux des affectations

La première controverse sera beaucoup moins âpre que la seconde, qu'elle introduit. Pour une habitante, amoureuse du site, de son jardin et de son esplanade, le schéma directeur ne profite pas du « paysage fabuleux » qu'offre le site pour faire quelque chose de « prestigieux » qui tire parti de la scénographie naturelle du lieu. Référence est faite à Beaubourg. Le directeur de l'hôtel Astoria, dont c'est la première intervention ce soir-là, renchérit sur le manque de prestige du projet, son absence de dimension internationale : « Ce n'est rien ! » déplore-t-il : le projet « manque de grandeur, de supplément d'âme... de souffle » ; il est « froid, il est mort », il est « fonctionnel, rationnel ». Il lui manque « une grande ambition ». Sans précision d'affectation, la même esquisse quelques points de décor : un escalier monumental, des fontaines... Il permet ainsi à la deuxième controverse de s'exposer.

Deuxième controverse : l'immeuble-tour, l'escalier monumental et l'urbanisme de dalle¹⁵

C'est René Schoonbrodt qui mène ici la charge. Il déplore la présence d'un immeuble-tour au nom de sa proximité avec un monument historique, de son caractère daté, dépassé et

anti-écologique — « Les Écolos sont d'accord avec ça ? » demandera-t-il à nouveau à Henri Simons — alors qu'il y a d'autres lieux où construire du logement, le long du boulevard Pacheco par exemple. Plus largement, c'est l'urbanisme que l'immeuble-tour symbolise qui est daté et indigne d'intérêt. Pour son contempteur, cet urbanisme est une parenthèse, voire une anomalie dans l'histoire de la ville. Il faut, dit-il, revenir au cheminement historique : « On doit arriver à la colonne du Congrès ». Il faut donc refaire l'escalier, éviter les détournements qui empêchent le cheminement naturel, et donc casser la dalle. Il faut aussi réhabiliter l'escalier monumental pour recréer la trace historique laissée par le XIX^e siècle entre les Bas-Fonds et le haut de la ville. L'argument de l'insécurité est également évoqué : la concentration du logement en un seul lieu empêche un contrôle social dispersé et efficace, à l'inverse l'escalier monumental, en accroissant l'accessibilité du site, concourt à sa sécurisation. Cette controverse s'appuie, enfin, sur la dénonciation de la méthode employée, plus exactement sur son dévoiement. Pour les animateurs de la controverse, la proposition de l'immeuble-tour n'a pas été abordée lors des ateliers de la Cité : « Des idées parfois importantes pour le site surgissent d'on ne sait où ».

Une première réponse substantielle : la production de la patrimonialité

En réponse, Benoit Moritz et, dans une moindre mesure, Ariane Herman, font d'abord valoir un « point de vue patrimonial » : « L'escalier XIX^e, c'est fini, on ne fait plus ça... Il n'y a plus de roi ni d'empereur. » Alors que, dans les esprits encore marqués par les luttes urbaines des années 1970, l'urbanisme fonctionnaliste est la cause de la destruction importante du tissu urbain bruxellois, on le défend ici au nom de son caractère patrimonial. La reconstitution de l'escalier monumental qui, pour rappel, fut détruit par les travaux de la jonction Nord-Midi, et la destruction de la dalle, témoin essentiel de l'urbanisme moderniste qui produisit la Cité administrative¹⁶, mettraient en question la forme historique de la Cité et sa qualité patrimoniale. Non seulement ce lieu a des « qualités d'espaces assez extraordinaires », est « en bon état », mais encore il témoigne d'un urbanisme qui a sa place dans l'histoire de l'urbanisme bruxellois et occidental : l'urbanisme de dalle. À ce moment — et peut-être pour la première fois, du moins en public — Benoit Moritz évoque ainsi un des postulats ou principes de base de la réflexion autour du schéma directeur : « mieux faire fonctionner cet urbanisme de dalle », ce qui impose de maintenir celle-ci ainsi que l'esplanade. C'est aussi pour cette raison, dira Benoit Moritz plus tard dans le débat, que les logements sont concentrés dans un immeuble-tour.

L'euphémisation des désaccords

Autre argument invoqué dans un registre plus technique pour tempérer l'impression, dominante dans l'assemblée, que le schéma directeur ne résout pas les problèmes d'accessibilité du site : la difficile figuration d'un projet aux prises avec des problèmes d'échelle. C'est par exemple ce qui explique que les nouveaux escaliers prévus paraissent « petits », Benoit Moritz y insiste. Reste que le schéma directeur est pour la première fois figuré : l'immeuble-tour et l'absence d'escalier monumental se voient clairement. À plusieurs reprises, Benoit Moritz et Ariane Herman vont mettre l'accent à la fois sur l'aspect non fini du projet et sur le fait que la figuration prête à se focaliser sur des « détails », tel l'escalier monumental selon Ariane Herman. Le directeur de l'hôtel Astoria lui rétorque qu'il ne s'agit justement pas d'un élément de détail. On ne peut lui donner tort : l'existence ou non d'un escalier monumental suppose le maintien ou non de l'urbanisme de dalle. Le caractère anecdotique de la question de l'escalier est d'ailleurs contredit par les défenseurs du SD eux-mêmes, quand ils font de la valorisation de l'urbanisme de dalle un postulat de départ.

Plus généralement, quant à la procédure cette fois, certains participants des ateliers regrettent l'absence de débats concernant l'immeuble-tour et l'escalier. À ce sujet, Benoit Moritz reconnaît que tout ne se dit pas en atelier — il y a des propositions qui s'élaborent en « chambre close ». D'autre part, Henri Simons avait bien soulevé la question de l'immeuble-tour lors du second atelier. On ne peut dès lors dire qu'on n'en a pas parlé. La discussion est donc terminée car elle a déjà eu lieu. Ariane Herman coupe le directeur de l'hôtel Astoria lorsqu'il évoque l'escalier monumental : « Vous avez déjà soulevé cela. On ne va pas refaire tous les débats qui ont déjà eu lieu... Des conclusions ont été présentées. À vous entendre, j'ai l'impression qu'on n'a réfléchi à rien et qu'on recommence le débat. » Ou de l'importance de la question du temps de la participation habitante et de la précision de la procédure.

Le contre-projet des promoteurs ou le renversement des mondes

Alors que la seconde controverse fait rage mais s'épuise aussi dans un brouhaha généralisé, un des promoteurs, faussement ingénu, s'étonne que le BRAL, « en tant que représentant des comités de quartier auprès du comité d'accompagnement », ne fasse pas état d'un projet alternatif : celui des promoteurs. Si le BRAL justifie son silence par sa mission qui est d'animer la participation et non de soutenir les comités de quartier, l'accusation est lancée. Elle permet aux promoteurs de prendre place dans le débat mais pas dans la controverse. Il ne leur

restera plus qu'à attendre l'appel lancé par le directeur de l'hôtel Astoria en fin de réunion¹⁷ : « Quand va-t-on voir le projet du promoteur ? »

Silencieux jusqu'alors, les promoteurs / propriétaires sortent du bois *in extremis*. Un architecte expose leur projet et invite les participants à voir la maquette. Plus de dalle mais un grand escalier. Le projet alternatif ne fait pas l'objet d'objections publiques. On voit même poindre une connivence qui peut *a priori* paraître surprenante entre l'un des promoteurs et l'ancien président de l'ARAU ; une alliance confirmée par le communiqué de presse de l'ARAU du 18 octobre. Paradoxe à première vue, elle réunit des ennemis naturels : une association de lutte urbaine et un promoteur. Mais elle unit aussi des acteurs qui se côtoient de longue date, en quelque sorte de vieux « ennemis » qui se connaissent bien. Des individus qui se tutoient, et maîtrisent en quelque sorte les positions de l'adversaire, peuvent les anticiper et y répondre (voir chapitre VI). Le brouhaha se généralise. Il est plus de 22 heures.

Finalisation, approbation et médiatisation :

après six mois de gestation, le « premier schéma directeur bruxellois » est né.

Le dernier comité d'accompagnement (15 septembre)

Le 15 septembre 2006, le comité d'accompagnement approuve avec réserve(s) le « rapport de phase trois » à l'occasion de sa dernière réunion¹⁸. Celle-ci se tient peu après la réunion publique d'information du 4 septembre. Au comité d'accompagnement, le bureau d'études dit avoir, dans le rapport final, « tenu compte des différentes remarques formulées par les différents intervenants ». Elles auraient été « intégrées et ont parfois dû faire l'objet d'arbitrages par le cabinet du ministre-président ». Il en résulte des « modifications par rapport à la version précédente » et les plans indicatifs ont été adaptés. Parmi les réactions et commentaires à l'exposé de Benoit Moritz, il y a celui de Marc Geens qui rappelle les divergences entre le contenu du schéma directeur et la vision urbanistique des propriétaires et insiste sur le fait que ces divergences ont fait l'objet d'un courrier envoyé au cabinet du ministre-président. À l'issue de cette dernière réunion, le projet est toutefois approuvé par le comité. Il n'empêche, RAC Investment, le propriétaire, émet des réserves sur les sujets suivants, dont on comprend désormais l'importance : l'affectation du grand restaurant et des locaux de la rue de Rivoli ; le maintien de l'esplanade ; la construction d'une tour de logement à front du boulevard Pacheco.

**L'approbation du gouvernement (28 septembre)
et la conférence de presse de Charles Picqué (17 octobre)**

Le 28 septembre, le gouvernement bruxellois approuve en première lecture le projet de schéma directeur. Dans la foulée, le ministre-président de la Région, Charles Picqué, donne une conférence de presse le 17 octobre. Il y précise qu'il s'agit d'un « événement important », d'une « étape fondamentale de la politique de l'aménagement du territoire » définie pour cette législature. C'est, en effet, l'enjeu (« territorial, urbanistique, économique ») que représente la reconversion de cette « rupture dans la ville » qui « nécessite qu'on ne se limite plus à une intervention passive des autorités publiques mais à un véritable aménagement actif » et qui rend impératif d'avoir une « vision globale des projets à mener, en fonction des besoins du quartier ». C'est à cette fin que Charles Picqué aurait « décidé d'élaborer un schéma directeur », « préalablement à l'adoption de normes réglementaires relatives à l'affectation du sol ». Ce schéma directeur, précise-t-il, représente un « document d'orientation », qui « fixe une perspective générale de développement en conciliant au mieux les objectifs et les attentes des acteurs concernés » — d'où la fonction des esquisses et maquettes : donner une « idée générale », et non « dessiner les contours définitifs ».

Du point de vue de la procédure, poursuit Charles Picqué, « il ne s'agissait surtout pas de répéter les erreurs d'antan ». Associer dès le début « l'ensemble des acteurs », y compris les habitants, était donc « fondamental ». C'est pourquoi le ministre-président aurait « confié au BRAL, dès 2005, la mission de relais entre eux et le gouvernement bruxellois consistant à transmettre les souhaits des habitants vers le gouvernement et de transmettre aux habitants les informations du gouvernement ». C'est, d'autre part, l'association momentanée du bureau MSA et des Ateliers Lion qui a été désignée par le gouvernement en janvier 2006 pour réaliser ce schéma directeur « car son offre répondait le mieux aux attentes du gouvernement ». C'est le postulat de base du bureau, « maintenir l'identité de la Cité en exploitant sa différence morphologique », qui aurait convaincu. Il impliquait le « maintien de l'intégrité physique et architecturale » de la Cité tout en « améliorant les liaisons entre la Cité et l'ensemble de la Région », notamment par « l'intégration d'équipements au service de la collectivité ». Mais au delà, ce qui a « aussi retenu l'attention » de Charles Picqué dans l'offre de MSA-Lion, c'est le « souci permanent de concertation ». Concrètement donc, « pendant six mois, tous les acteurs se sont mis autour de la table pour discuter des grandes options d'aménagement du site » et c'est dans ce cadre que quatre objectifs principaux, prioritaires pour le développement de la zone levier, ont été mis en avant.

Charles Picqué présente et justifie brièvement ces objectifs eu égard à des considérations à la fois urbanistiques et esthétiques (sur l'articulation spatiale et fonctionnelle, le panorama de l'esplanade, l'architecture de dalle, les qualités de la Cité et l'identité collective), réglementaires (en référence au PRAS et à la définition des ZIR) et principes politiques (sur l'accès au logement et les fonctions de l'espace public). Benoit Moritz le relaiera pour expliciter plus longuement les grandes orientations choisies et les paramètres techniques. Charles Picqué explique ensuite que, comme le prévoit le PRD, le schéma directeur a été transmis à la Commission régionale de développement (CRD)¹⁹ qui a un mois pour rendre son avis, après quoi le gouvernement se prononcera définitivement et devra élaborer l'arrêté enjoignant la Ville de Bruxelles d'adopter un PPAS sur le site de la Cité. Ensuite, c'est la cellule « ZIR », « créée par Charles Picqué début 2006 », qui sera chargée du suivi des opérations à mettre en œuvre sur la zone levier.

Enfin, Charles Picqué annonce qu'une journée consacrée à ce projet aura lieu bientôt, en tant qu'il « illustre la méthode de travail du gouvernement basée sur le dialogue et la concertation » et signe le début du réaménagement d'une zone inoccupée depuis longtemps, « ce qui sera bénéfique avant tout à tous les Bruxellois ». D'où la volonté de « marquer le coup » en organisant en décembre une « journée d'études tout entière dédiée à ce schéma directeur » : animations aux halles Saint-Géry, publication d'une brochure, site internet. En conclusion, la manière dont ce schéma directeur a été élaboré aurait « permis de forger une vision commune des pouvoirs publics sur l'avenir de cette zone levier ». C'est donc une « vraie réussite » et Charles Picqué souhaite ainsi remercier tous ceux qui y ont contribué : le bureau d'études, la cellule ZIR, ses collègues du gouvernement ainsi que les bourgmestres et échevins de la Ville de Bruxelles et de la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Les réactions dans la presse et le communiqué de l'ARAU (18 octobre)

Le 18 octobre, deux articles dans la presse francophone font écho à la conférence de presse de la veille. Dans *La Libre*, l'article « La Cité administrative en mutation », illustré d'une photo du site en l'état actuel, se contente de rapporter la conférence de presse. L'accent est mis sur le contenu du schéma directeur. Il est néanmoins fait mention de son caractère non (encore) contraignant et du budget approximatif du projet (25 millions d'euros). À deux reprises, le journaliste souligne le caractère « concerté » du projet, réduit ici au souci de se « prémunir de recours ultérieurs ». François Robert signe dans le quotidien *Le Soir* un article plus spécifiquement intitulé « Habiter la Cité administrative » et aux accents quasi dithyrambiques. L'article

est quant à lui illustré par une reproduction en couleurs de l'image de synthèse représentant la mise en souterrain de la petite ceinture et la liaison du Jardin avec le Pentagone. L'article revient brièvement sur la vente hâtive à Breevast de cette «énorme coquille de béton creux» et sur les échecs du précédent gouvernement et de son secrétaire d'État à l'urbanisme Willem Draps. Par contraste, la «méthode douce», utilisée suite à l'arrivée du gouvernement Picqué, se serait avérée «payante», puisqu'il n'a fallu que six mois pour réaliser ce schéma directeur, décrit comme un «cadrage faisant l'objet d'un large consensus», qui «donne les affectations générales à un site selon une méthodologie basée sur la concertation de tous les acteurs, y compris les habitants». Ainsi les «ennemis d'hier» se sont-ils retrouvés autour de la même table, le «coup de génie» ayant été d'inclure le Jardin et le boulevard Botanique, ce qui aurait rendu «facile de trouver des compromis pour le reste», soit les affectations de la CAÉ qui ont si longtemps opposé la Ville et la Région.

Le même jour, l'ARAU produit une conférence de presse titrée «Cité administrative de l'État : l'ARAU remet en cause certains aspects du schéma directeur». Le ton est tout autre. Dans un texte relativement long, l'ARAU entreprend une déconstruction systématique des principales options retenues pour le site de la Cité administrative — en matière de liaisons avec la ville, de répartition du logement et de parti pris esthétique. L'ARAU fait aussi état d'autres options possibles, fondées sur les idées défendues par l'association dès 1972, et consensuelles dans la mesure où elles ont été reprises par différentes instances et programmes (de l'Agglomération bruxelloise en 1985 jusqu'au PCD de Bruxelles-Ville en 2005). Le texte met enfin en avant des convergences substantielles entre son point de vue, celui des promoteurs et celui des habitants.

En substance, fondé sur un «bon diagnostic», le schéma directeur «Botanique» propose des «mauvais remèdes», «motivés par une approche dogmatique», quand la vente du site impliquait — l'ARAU le souligne fortement — que la mise en œuvre du schéma directeur et l'élaboration du PPAS tiennent compte «de l'intérêt des nouveaux propriétaires», les pouvoirs publics ayant là, comme sur le site de Tour et Taxis, perdu la maîtrise du foncier tout en restant responsables du cadre d'aménagement. L'ARAU juge certes «très positives» certaines propositions. Mais par ailleurs, la proposition d'introduire du logement sous forme d'immeubles barres en «U» accolés à une tour lui paraît critiquable et la sauvegarde de plus de 2000 places de parking peu utilisées n'est «pas raisonnable» face à la nécessité de réduire la capacité à circuler en ville pour réaliser les engagements environnementaux pris par la Région et l'État sur le plan international. En conséquence, le projet, pour l'ARAU, «doit être revu et corrigé sur au moins trois aspects».

Le premier concerne «l'amélioration des liaisons». Elle ne serait pas substantielle dans le projet : les nouveaux escaliers prévus ne résorbent pas l'effet barrière. C'est d'ailleurs pourquoi les propriétaires ont présenté lors de la séance du 4 septembre une alternative : un «vaste escalier», option qui «va dans le sens préconisé par l'ARAU», celle d'un lien visible et direct. Le second aspect a trait à «l'introduction de la mixité fonctionnelle». L'ARAU juge que l'implantation des habitations n'est pas satisfaisante. Le «parti architectural» et les propositions du schéma directeur seraient tout simplement «anti-urbains» dans la mesure où ils conçoivent le site comme fermé sur lui-même (disposition des immeubles et hauteur de la dalle) et disposent des volumes générant des «espaces insécurisés, vides et impropres à la vie urbaine en raison des nuisances qu'ils génèrent» (vent, ombre, bruit). Cette situation se verrait renforcée par la tour de logements prévue. À cela s'ajoute le fait que les logements seraient concentrés sur une partie du site, ce qui conserve la «logique fonctionnaliste». Pour l'ARAU, cela atteste bien que «les choix posés par les auteurs du projet [...] découlent d'une approche fonctionnaliste», s'apparentant à une véritable «profession de foi». En troisième lieu, l'ARAU insiste sur le fait que l'option de la quatrième façade sur le boulevard Pacheco doit encore être étudiée. L'alternative du promoteur, qui propose la construction d'immeubles de logements de part et d'autre de l'escalier monumental, avec à leur base des commerces de proximité, aurait dû être prise au sérieux. D'autant que construire une nouvelle tour s'opposerait «au principe consensuel inscrit au PCD». Pour suivre, l'ARAU note que «le maintien des principaux éléments constitutifs du site de la [Cité administrative] (murs hors gabarits, passages peu visibles, endroits insécurisés) et leur renforcement par l'implantation d'une tour supplémentaire ont provoqué de vives réactions d'opposition auprès des habitants», «d'autant que les habitants avaient eu l'occasion de s'exprimer lors d'ateliers de préparation du schéma directeur provisoire mais que les auteurs du projet n'en ont pas tenu compte».

En conclusion, le schéma directeur ne rencontre pas les enjeux de la réhabilitation du site (logements, liaisons) et renforce les nuisances liées à l'urbanisme de dalle avec l'implantation d'une tour. En bref, l'ARAU «soutient donc les principes d'aménagement dévoilés par les propriétaires en y apportant quelques amendements». Considérer l'architecture de dalle comme un patrimoine lui paraît discutable, d'autant que son intégrité est déjà «anéantie» par le rhabillage de la tour des finances. Et de terminer en y insistant : «L'ARAU estime qu'il faut empiéter sur les parkings pour construire, d'un côté un grand escalier monumental, de l'autre une quatrième façade sur le boulevard Pacheco.» Isabelle Pauthier, la directrice de l'ARAU, relaiera la charge lors de la conférence de presse organisée deux mois plus tard aux halles Saint-Géry.



Fig 4. Le vernissage de l'exposition dédiée au schéma directeur « Botanique » le 12 décembre 2006 aux halles Saint-Géry (Photo : Michel Hubert)

Une journée consacrée au schéma directeur (12 décembre)

Le 12 décembre 2006 se tient donc aux halles Saint-Géry la journée consacrée au schéma directeur « Botanique », dominée par une conférence de presse en matinée et le vernissage de l'exposition en soirée. Projetée sans date précise lors de la conférence de presse de Charles Picqué le 17 octobre, elle est officiellement annoncée sur le site créé le 30 novembre. Le BRAL prend en charge l'organisation du vernissage de l'exposition et y invite les « habitants », notamment dans le n° 3 de *1010 Bxl*²⁰. Ainsi qu'il l'annonçait déjà dans sa première conférence de presse, le ministre-président souhaitait « marquer le coup ». Et, en effet, il s'agit littéralement d'une présentation au monde et aux médias, où seront à nouveau loués les caractères novateurs du schéma directeur en matière d'efficacité et de concertation. De fait, les prises de parole qui, sur l'estrade et dans la salle, marquent la conférence de presse font ressortir les idées force du processus d'élaboration du schéma et du contenu du projet, mais aussi les zones d'ombres de l'un et de l'autre, incertitudes tant procédurales — concernant les questions de la participation et du consensus visés — que substantielles — certaines options semblant demeurer indécises et le document final ne revêtant pas le caractère d'une contrainte réglementaire.

Rassemblant un grand nombre d'acteurs concernés par le schéma directeur (à l'exception donc des habitants, conviés par le BRAL au vernissage en soirée), d'acteurs politiques et institutionnels régionaux, d'associations et d'experts, cette journée commence par un discours dans les deux langues du ministre-président. Celui-ci se félicite de l'élaboration du premier

schéma directeur, en attendant la très prochaine « reproduction de la formule » pour les sites de Tour et Taxis, de la gare de l'Ouest et de Delta. Il insiste sur la vision globale portée par le projet, sur « la concertation et le dialogue à la base du dispositif », qui permettent de « faire l'économie de concertations publiques et privées houleuses » : en bref, sur l'efficacité de cette étape supplémentaire qui permet finalement de gagner du temps. Comme il l'avait fait le 17 octobre, il remercie tous les partenaires, en particulier le bureau d'études, la cellule ZIR, le BRAL et ses collègues au gouvernement. Il cède ensuite la parole à Benoit Moritz, qu'il tutoie.

À son tour, Benoit Moritz présente les partenaires, l'esprit et les grandes lignes. Pour lui, c'est de manière transversale que s'est dégagée une « vision commune » : même s'il existe certaines discordances, le schéma directeur « Botanique » a misé sur la « concertation préalable avec l'ensemble des acteurs publics et privés », partant d'une « analyse de l'échec du PPAS pour Tour et Taxis ». Cette expérience aurait permis de mesurer que les enjeux étaient tels qu'une équipe « technique », via l'instrument classique d'un comité d'accompagnement, n'était « pas suffisante » et qu'il fallait une équipe « politique ». Il mentionne également les ateliers de la Cité et l'ouverture aux habitants et à toute personne intéressée. Il rappelle que cette concertation a été organisée par le BRAL, suite à la « volonté politique de faire le lien » et a nourri la réflexion du bureau d'études et du comité d'accompagnement.

Dans l'exposé du projet, Benoit Moritz ménage une ouverture aux propositions des promoteurs — « l'option prise quant à la dimension identitaire architecturale et patrimoniale peut être discutée encore » —, notamment à propos de l'escalier, mais après avoir défendu l'option retenue (« de petits escaliers »), il ponctue : « à un moment, la position doit être claire : le schéma directeur émane de la vision des pouvoirs publics ». L'ambiguïté est également patente sur les « limites » réglementaires qui s'imposent à un document « ouvert », sur la répartition du logement, par exemple, même si « les idées absurdes n'ont pas été retenues ». Pour finir, Benoit Moritz met l'accent sur la dimension participative mais aussi sur la difficulté liée à la multiplicité des acteurs, avant d'évoquer le suivi de la procédure, axé, sous l'égide de la cellule ZIR, sur « la concertation », « la qualité architecturale », « la participation et le développement durable » — soit une thématique fort peu présente jusque-là. Benoit Moritz cède ensuite la parole au président de la Commission régionale de développement.

Jean De Salle rappelle d'abord que cette commission se compose de 48 représentants du monde social et économique et qu'elle a eu un mois pour remettre un avis sur le nouvel instrument (voir note *supra*). Il note la nouveauté de cette méthode, et loue, lui aussi, la rapidité de la procédure. Comme c'est son rôle, la CRD a émis des critiques « positives et négatives » même si elle a approuvé le projet. En résumé, reprend De Salle, elle souligne d'abord le

problème du périmètre : la zone d'impact excède la zone « Botanique » ; il faut donc, comme souvent, « réfléchir plus loin ». « Le plus difficile » concernerait l'aspect « opérationnel », le schéma directeur n'ayant pas de valeur contraignante pour les investisseurs : comment dès lors lier les pouvoirs publics et les promoteurs privés ? Jean De Salle conclut toutefois son intervention sur l'optimisme de la CRD à l'égard de la suite.

Vient ensuite le temps des questions. Isabelle Pauthier, de l'ARAU, commence en notant que l'association n'a pas été invitée au processus, et s'est donc invitée aux réunions publiques. Sa première « question » a trait au conformisme architectural qui consiste à vouloir domestiquer une architecture fonctionnaliste et de dalle. Isabelle Pauthier dénonce ensuite « l'échec d'une option à courte vue qui ne peut permettre la colonisation par la ville ». Elle en vient alors à l'augmentation des places de parking, en contradiction avec le PRD. Son quatrième point porte sur la tour de logements projetée, quand la proposition de construire sur le boulevard Pacheco n'aurait pas même été discutée par Benoît Moritz (qu'elle tutoie). Enfin, elle revient « sur la ville et les piétons » : la proposition de reconstruire un escalier est ancienne, elle a été autrefois acceptée par la Ville et c'est aujourd'hui également la proposition des promoteurs. L'ARAU défend aussi cette option, ainsi que la réduction de la dalle qu'elle implique, dans la perspective d'une plus grande occupation du site. Après elle, Claude van den Hove, secrétaire de la Commission régionale de la mobilité, prend la parole pour défendre un projet « réaliste » mais appuie le président de la CRD quant à la nécessité d'une vision plus « globale ». Un membre du cabinet Smet (Mobilité) pose une dernière question sur les coûts entraînés en termes de mobilité et de qualité de vie. Il revient alors « naturellement » à Benoît Moritz de répondre : « *Decrescendo* », dit-il, en commençant par la dernière, « après, on s'attaquera à l'ARAU ».

Benoît Moritz confirme d'abord que le coût des aménagements des espaces publics aux abords revient aux pouvoirs publics. Ensuite, il affirme que la zone levier comprend la place Rogier, et fait lien avec le projet de réaménagement en cours. Vient ensuite sa réponse à Isabelle Pauthier. Tout d'abord, assure Benoît Moritz, « la discussion était ouverte à tous », associations également, « y compris pour les ateliers de la Cité », et « City Mine(d) » y a d'ailleurs participé. « Si vous n'avez pas été associés à la discussion, lance Benoît Moritz, c'est parce que vous n'êtes pas venus. » Sur l'architecture fonctionnaliste et la dalle, Benoît Moritz invoque la figure d'Yves Lion et son principe de « ne pas faire table rase de la table rase ». Il évoque aussi le film d'Yves Cantraine, *Histoire(s) d'une utopie à vendre*, qui montre l'effectivité de « l'appropriation » du site par ses usagers, ainsi que l'avis des habitants, qui « jamais n'ont remis en question la qualité du site ». Quant à la proposition d'un « grand

escalier », il se borne à arguer que « son monumentalisme n'est plus de ce siècle ». À la question portant sur le(s) logement(s), Benoît Moritz répond que des questions techniques ont fait privilégier la mixité à l'échelle du site, non à celle du bâtiment. Il est enfin question du chemin de fer et de la controverse quant aux possibilités de construire au-dessus de la jonction, ce qui implique par ailleurs la destruction des jardins Pechère et la perte de la qualité de vue. « Tout cela », rappelle Benoît Moritz, a d'ailleurs fait l'objet de discussions préalables (il y insiste) avec les acteurs, lesquelles ont été synthétisées en vue de définir un projet nécessairement « cohérent », au-delà de volontés parfois divergentes.

Charles Picqué reprend la parole pour le mot de la fin, remerciant par leurs prénoms les intervenants et estimant le temps pour les questions « suffisant ». Pour lui, le processus consultatif préalable à l'élaboration du document doit vraiment être souligné. Il souhaite que dans un an, d'autres expositions soient consacrées à différents schémas directeurs qui attestent que « la ville se reconstruit ». « On peut rêver la ville — j'ai aussi des rêves », ajoute le ministre-président, mais ici, « on a à la fois un plan réaliste mais pas résigné », notamment du point de vue financier. Certes, « le dossier ne se referme pas et on peut encore discuter, notamment avec les communes », mais « on ne va pas changer les grandes lignes dans quinze jours ». En un mot, le ministre-président dit vouloir « éviter l'autosatisfaction » tout en louant le travail extraordinaire réalisé en plus de « quatre-vingts réunions ».

Un optimisme un peu forcé ?

Pour finir, et toujours au chapitre des réactions à l'officialisation et à la publicisation du schéma directeur « Botanique », on mentionnera encore une prise de position qui déborde le strict cadre chronologique ici fixé (celui de l'élaboration du schéma proprement dite). C'est, en effet, le 12 février 2007 que le collectif Disturb publie un communiqué intitulé « La cité du XXI^e siècle se construit aujourd'hui²¹ ». Significativement enthousiaste, le communiqué atteste bien la partition de l'associatif bruxellois. Plus de deux mois après l'approbation du schéma directeur, un de ses acteurs ressort de l'ombre pour se « réjouir de l'évolution de la procédure » en matière de politique de la ville. Selon Disturb, en effet, le schéma directeur concernant le site de la Cité administrative représente un « exemple pour Bruxelles, et l'ensemble de la Belgique francophone, bien en retard en matière de participation dans la gestion urbaine ». Pour Disturb, « Bruxelles change » donc, comme l'indiquent les projets des places Flagey et Rogier ou de la Cité Administrative « qui voient naître de nouvelles manières de faire la ville ». L'on assisterait « enfin à une redéfinition des modes de production urbaine »,

où les « usagers sont consultés en amont du processus décisionnel » et les « acteurs clés » mis dès le départ « autour d'une table pour en dessiner ensemble les contours généraux ». On serait ainsi entrés dans une « logique où l'on part du local (un site avec ses usagers) pour tirer des conclusions sur le global (inscription du site dans son contexte régional) ». C'est bien selon Disturb cette « nouvelle logique » qui aurait été « appliquée dans la méthodologie de projet pour le schéma directeur "Botanique" » pour lequel « pas moins de quatre-vingts réunions rassemblant habitants, usagers, associations, administration, responsables politiques, propriétaires, ont été organisées ». C'est par suite « sur base de ces discussions que le schéma directeur actuellement proposé a pu prendre forme, avec des approbations successives des responsables politiques et des propriétaires du site ». Il s'agirait donc du « fruit d'un consensus », puisque le « résultat final n'a provoqué de levées de bouclier ni de la part des habitants ni des associations ayant participé au processus ».

Disturb souligne également la qualité intrinsèque du projet, qui préserve « la philosophie de l'urbanisme fonctionnaliste de la Cité administrative, tout en l'adaptant afin de solutionner les problèmes qu'elle avait engendrés ». Pour le collectif, « le parti de respecter l'urbanisme du site n'est donc pas nostalgique ». Au contraire, le schéma directeur « évite de tomber dans le dogme d'un retour vers des principes d'aménagements du XIX^e siècle (monumentalité, symétries, etc.) ». Car ce n'est pas la forme ou l'esthétique de la Cité le problème à régler, la « principale erreur » étant d'y avoir implanté 100 % de bureaux : « Dès qu'on recycle l'usage du lieu, ses potentialités sautent aux yeux. Des soirées, des expositions, des projections de film en plein air, des concerts sont organisés dans ces différents espaces. La dalle telle qu'elle existe aujourd'hui — piétonne, avec le panorama sur Bruxelles, ses jardins publics — est un espace public d'observation unique de la ville, à deux pas de la Grand-Place. » Disturb se réjouit donc de l'évolution de la procédure en cours, elle indique qu'il est « possible d'atteindre une planification de qualité en incluant l'ensemble des usagers aux prises de décisions ». Disturb espère dès lors que la Région bruxelloise persévère en allant « plus loin encore dans le processus ». Par exemple « en organisant des "marchés de définition" qui permettront de comparer les options possibles d'un site » ou « en confrontant, en toute transparence, plusieurs bureaux d'études dans un concours ». « La ville de demain, conclut Disturb, se construit aujourd'hui, avec les outils, les références culturelles et les techniques d'aujourd'hui ». À cet égard, ce schéma directeur « fait mentir le travers typiquement bruxellois où chaque génération détruit ce que la génération précédente a produit ».

Quelques enseignements du dernier épisode d'un feuilleton néanmoins « à suivre »...

En résumé, l'on peut dire que la dernière étape apparaît tout à la fois comme celle de la finalisation technique, de l'approbation officielle et de la médiatisation à destination d'un public plus large. Ces derniers mois voient aussi revenir à l'avant-scène des acteurs un temps plus discrets, tant du côté des politiques que des associations. Du côté des acteurs politiques, le ministre-président Charles Picqué endosse, en effet, un rôle de premier plan dans la médiatisation du schéma. Au point de repersonnaliser le projet à son profit et de s'en attribuer la paternité ? On peut se le demander. Il lie en tout cas son initiative à la « politique d'aménagement actif » définie par le gouvernement pour cette législature et impliquant fondamentalement une « vision globale des projets à mener » d'une part et la nécessité d'associer dès le début l'ensemble des acteurs concernés d'autre part. Ce schéma directeur — celui qu'il a « décidé d'élaborer » pour la zone levier « Botanique » — représente ainsi une « étape fondamentale », et son achèvement un « événement important ». Y compris politiquement parlant.

Du côté de l'associatif régional, on notera bien sûr la montée au créneau de l'ARAU, dont l'action jusque-là se situe plutôt en marge — ou aux marges — d'un processus d'élaboration qui l'aurait exclu (selon Isabelle Pauthier) ou auquel il aurait délibérément choisi de ne pas participer (selon Benoît Moritz). On notera, à l'opposé, la prise de parole du collectif Disturb en février 2007. Son communiqué salue pour sa part la naissance du premier schéma directeur avec un bel optimisme, louant tout ensemble une procédure participative innovante, le consensus recueilli par le projet et défendant les options substantielles retenues par celui-ci, notamment sur le plan strictement esthétique et architectural.

Cette phase ultime convoque également de « nouveaux acteurs », au sens où ils ne sont pas partie prenante de l'élaboration proprement dite du schéma directeur. On songe ici aux médias, mais aussi aux acteurs institutionnels, telle la Commission régionale de développement. Dans son avis daté du 26 octobre, celle-ci « apprécie » l'innovation portée par le processus d'élaboration du premier schéma directeur — notamment et en premier lieu du point de vue de la « démarche participative » mise en place « dès la conception » — même si elle souligne la « nécessité d'informer au mieux et de consulter réellement tous les acteurs concernés ». De même, si la CRD « soutient » et « approuve » les objectifs définis et, globalement, les options d'intervention choisies, elle joue son rôle critique, avant tout au plan de l'opérationnalité du schéma directeur et des rôles respectifs des acteurs.

La dernière étape relègue enfin au second plan des personnalités jusque-là fort exposées, et dont le rôle reste néanmoins central. C'est ainsi qu'Ariane Herman semble passer le flam-

beau à «son ministre». S'il apparaît de toute évidence comme le concepteur du schéma directeur, Benoit Moritz semble d'autre part redevenir un pur «expert». Quant aux chers «habitants», s'ils sont plus que jamais invoqués dans les discours de toutes les parties en présence — de l'ARAU comme de Benoit Moritz, de Charles Picqué comme de la CRD — il semble qu'on les voit encore moins souvent que précédemment. Il est vrai que le temps de la participation ou de la consultation est dans cette étape révolu et que la conférence de presse du 12 décembre a lieu en matinée alors que le vernissage de l'exposition qui leur est plus spécifiquement destiné est organisé quant à lui en soirée.

Pour conclure, on dira qu'au-delà de la finalisation, de l'approbation officielle et de la publicité qui la marquent, cette fin de la première période de l'histoire du schéma directeur «Botanique» est tout entière marquée par une incertitude relative à la phase ultérieure. Toutes les propositions consacrées par le schéma seront-elles bel et bien retenues et mises en œuvre? Si l'on pense à la force légale éminemment limitée du «texte», à l'adhésion qu'il n'a de toute évidence pas remportée auprès des promoteurs et aux incertitudes, ne serait-ce qu'en matière de délais et d'agenda, qui demeurent quant au suivi politique et réglementaire, rien n'est moins sûr à ce stade. La question du suivi, tant au niveau de la mise en œuvre du schéma directeur qu'à celui des suites données au processus participatif amorcé, est d'ailleurs celle que continue de poser le BRAL, soit un des acteurs de premier plan de ce processus. Quitte à renouer avec sa fonction première de fédération de comités de quartier, l'association promet, en effet, de ne pas relâcher l'attention durant les prochaines étapes. Et l'on peut, en effet, penser que celles-ci s'avéreront déterminantes pour le succès de ce schéma directeur comme pour les autres schémas dits «de la première génération».

1. Voir en particulier le chapitre II.

2. «On [le Bral] ne représente personne. On travaille avec ceux qui viennent travailler avec nous et on fait rapport au politique.»

3. Ainsi le choix du lieu n'est-il pas anodin. Ni l'hôtel, ni les Facultés universitaires Saint-Louis (où aura lieu le second atelier le 22 avril) ne font partie des lieux familiers des habitants des quartiers voisins de la CAÉ.

4. Cette synthèse s'appuie ici sur le PV réalisé par le BRAL, transmis au Groep Levier (voir le statut de ce groupe dans l'introduction), dont plusieurs membres ont assisté aux travaux de l'atelier.

5. Pour un plan de situation des différents blocs, voir la Fig. 1 du premier chapitre.

6. MSA-Ateliers Lion Architectes Urbanistes, *Projet de schéma directeur zone levier n° 6 «Botanique»*, septembre 2006, p. 5 (<http://www.cae-rac.be>). On sait peu de choses de cette table ronde, si ce n'est que c'est un dispositif conçu par le bureau d'études pour éviter les retours en arrière. C'est aussi une manière de «doubler» le comité d'accompagnement par des acteurs exclusivement politiques (voir chapitre II). C'est ainsi une instance d'entérinement prenant place juste avant le comité d'accompagnement, destinée à construire une vision commune entre les acteurs publics et le bureau d'études. D'après certains entretiens, on sait, enfin, que c'est un lieu finalement très convivial, réunissant des personnes qui sont devenues proches et partagent des points de vue similaires sur le futur de la Cité administrative.

7. Voir les annexes au projet de schéma directeur, p. 8-11 (<http://www.cae-rac.be/cae-rac-Annexes-Bijlagen.pdf>). Il a surtout été question de présenter la situation existante, de décrire les quartiers, les équipements publics aux alentours, de rappeler le contexte historique de la Cité ainsi que ses caractéristiques principales. Par ailleurs, le bureau a également mis en avant les contraintes liées au lieu : «le relief, les propriétés foncières, les gestionnaires des différents sites, les projets en cours, les alignements, le sous-sol (en particulier la trémie de la jonction Nord-Midi

au-dessus de laquelle il ne peut y avoir de surcharges par rapport à l'existant), le patrimoine, les programmes connus et obligatoires, les servitudes publiques de vue et de passage, les panoramas, le gabarit routier».

8. Un mail circule aussi avec le même contenu.

9. Dans cette lettre d'invitation, le BRAL évoque aussi les ateliers régionaux «TracT», du 29 avril : «Cet atelier est ouvert à tout Bruxellois intéressé. Nous regarderons la Cité administrative de l'État en rapport avec Tour et Taxis dans une perspective régionale.» Du point de vue du BRAL, l'idée d'un atelier régional visait une montée en généralité sur les enjeux régionaux du développement parallèle de deux sites en pleine mutation. La volonté est ici plus nette d'associer d'autres Bruxellois que les riverains, dont les acteurs associatifs concernés par le développement urbain, que le BRAL a tenté d'associer à la préparation de cette réunion. La perspective régionale n'a pourtant pas suscité de réel engouement. Une quinzaine de personnes seulement sont, en effet, présentes à Tour et Taxis le 29 avril et les débats qui auront lieu rencontreront peu d'écho.

10. La partie suivante se base essentiellement sur des notes d'observation prises lors de cette réunion, sur une retranscription intégrale de passages enregistrés lors de l'atelier ainsi que sur le compte rendu rédigé par le BRAL.

11. En plus des notes d'observations et de la retranscription intégrale de certains passages enregistrés, ce qui suit se fonde sur le compte rendu réalisé par le BRAL et sur le compte rendu effectué à son intention par Ludivine Damay en vue de réaliser la synthèse envoyée par mail le 25 avril 2006.

12. Compte tenu des sources disponibles, c'est à ce dernier sous-groupe qu'on s'intéressera ici de plus près.

13. À moins bien sûr que leur parole n'ait pas été actée dans les PV des comités d'accompagnement précédents.

14. Cette proposition fait réagir un seul participant, René Schoonbrodt, qui interpelle avec force l'échevin de l'urbanisme : «Simons, tu es d'accord avec cette tour?» Des habitants le prient de se taire. Benoit Moritz reprend sa présentation.

15 Pour l'analyse de cette controverse, de ses acteurs et de l'importance des images, voir le chapitre VI.

16 Voir chapitre I.

17. Avant cela, Henri Simon, échevin de l'urbanisme à Bruxelles, prendra assez longuement la parole, en situant son propos hors de la controverse, tel un arbitre des débats : « Je n'ai ni à défendre, ni à ne pas défendre le dossier qui est là. Il est à réfléchir. On est là pour écouter les avis. On est là pour voir. Je soulève seulement des questions », commencera-t-il. Les siennes porteront avant tout sur l'immeuble-tour, sur l'escalier et sur les affectations. Sur ces points, dont il résume les enjeux, Henri Simons se dit prêt à « re-réfléchir » en fonction de ce qui s'est dit ce soir-là. Notons que ce n'est pas l'avis de Benoit Moritz, qui affirme que « le point de vue du schéma directeur » est celui des autorités publiques.

18. On trouvera le procès-verbal à l'adresse : <http://www.cae-rac.be/cae-rac-Annexes-Bijlagen.pdf>, p. 24-27. Rappelons que ce site est créé peu après l'approbation du SD par le gouvernement régional le 30 novembre 2006. Il comprend, outre le schéma directeur « Botanique » (intitulé *Projet de schéma directeur zone levier n° 6 « Botanique »*, daté du septembre 2006 et signé par MSA-Ateliers Lion Architectes Urbanistes) et une brochure le résumant, des annexes reprenant : la « Liste des entretiens et rencontres », les « PV des comités d'accompagnement », une « Identification des paramètres structurant », les « Ateliers de la Cité : comptes rendus du BRAL », une « Note historique » signée Iwan Strauven, une « Note "Programmation" », une « Note "mobilité" » et les « Variantes non retenues ». La page d'accueil est signée du ministre-président et annonce un suivi, notamment sur l'avenir des zones leviers, sur le même site.

19. La CRD a rendu son avis le 26 octobre, dans les délais impartis. Cet avis est consultable en ligne (http://crd-goc.be/FR/FR_avis.php?cat_id=37). Comme le BRAL l'affirmera également, l'avis de la Commission

est globalement positif, malgré quelques nuances quant à la procédure et quant au fond. C'est suite à la remise de cet avis que le gouvernement approuvera, le 30 novembre, le schéma directeur « Botanique » en seconde lecture.

20. Ce numéro de la lettre d'information consacrée à la CAÉ, intitulé « Un schéma directeur a vu le jour », paraît entretemps. Dans l'éditorial, le BRAL mentionne la prise en compte par le bureau d'études des résultats des deux réunions publiques et des deux ateliers de la Cité. Il indique que la procédure « n'est pas encore à sa fin » : « plusieurs choix importants doivent encore être faits » lors de l'élaboration du PPAS et le BRAL continuera donc son travail d'organisation de la participation des riverains et usagers. Dans un encart, le BRAL invite le lecteur à l'exposition consacrée au schéma directeur « Botanique » qui se tiendra du 12 au 31 décembre aux halles Saint-Géry. La publication donne ensuite à MSA-Lion l'occasion de présenter le schéma : ses quatre « options principales », « quelques chiffres », le « plan des principales interventions » et deux « images d'avenir », « purement indicatives ». Le BRAL conclut en rappelant les prochaines étapes et le prolongement de la concertation « dans toutes les phases de développement des projets ».

21. Voir www.disturb.be, où l'association se présente comme suit : « Le collectif Disturb promeut un débat autour de l'architecture et l'urbanisme à Bruxelles, afin de revoir les procédures, réfléchir les nouvelles formes de participation, favoriser la qualité architecturale, et revaloriser le patrimoine d'après-guerre ». Les signataires du « communiqué », soit les membres composant le collectif, sont ici Maurizio Cohen, Antoine Crahay, Laurence Creyf, Nicolas Hemeleers, Christophe Mercier, Yves Rouyet, Céline Sabath, Iwan Strauven et Vanessa Tanghe. On se souviendra, par exemple, qu'Iwan Strauven avait signé l'historique de la Cité reproduit dans les annexes au projet de schéma directeur sur le site Internet officiel.

Deuxième partie / Regards croisés sur l'action publique urbaine, ses nouveaux outils, acteurs et enjeux

LES CAHIERS DE LA CAMBRE ARCHITECTURE N°8

La Cité administrative de l'État

Schémas directeurs et action publique à Bruxelles



THE STATE ADMINISTRATION CITY

Le 21 avril 1958, quatre jours après l'inauguration de l'Expo 58, le Roi Baudouin posait la première pierre de la Cité administrative de l'État (CAE), exemple marquant autant que décrié de l'entreprise moderniste à Bruxelles. Cinquante ans plus tard, la Cité revendue à des promoteurs privés est vide, et son avenir aussi incertain que celui de l'État belge qui voulait en faire le symbole de son unité. En 2006, après plusieurs années de mobilisation autour des projets de réaffectation du site, une procédure d'action publique innovante est lancée, qui conduit en moins d'un an à l'adoption par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'un « schéma directeur » pour l'aménagement futur de la Cité.

Ce huitième numéro des Cahiers de l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française – La Cambre intéressera donc tous ceux qui se sentent concernés par l'évolution de la ville en général et de Bruxelles en particulier et qui, plus largement, souhaitent mieux comprendre les pratiques nouvelles de l'urbanisme contemporain et les transformations de l'action publique qui les accompagnent.

Photo de couverture © Michel Hubert

ISBN 978-2-87317-340-1



9 782873 173401

LA LETTIRE VOIÉE

La Cité administrative de l'État

LES CAHIERS DE LA CAMBRE ARCHITECTURE N°8